

Le 23 Juin 2014

ND
2014-573

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 AVRIL 2014**

Le Maire : J'ai le pouvoir de David Revert pour Jeannine Outin, d'Evelyne Duchange pour Dominique Poidevin et du Docteur Lehot pour Laurent Cervoni. Y a-t-il d'autres pouvoirs ? Je vous remercie. Je vais donner la parole à Delphine Chavagné qui va nous donner lecture du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Mme Chavagné procède à la lecture du compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Maire : Je vous remercie. Y a-t-il des observations à l'égard de ce compte-rendu ? Mme Guillon ?

Mme Guillon : Oui, M. Cardon. Il y a juste un petit rectificatif à la « liste Zivacco » où il y a vingt voix pour M. Zivacco, vous avez noté un bulletin blanc, deux bulletins rayés, un bulletin rayé donc qui est nul également. Donc pour vingt-quatre votants il y a quatre « nul » et non trois. C'est écrit sur votre compte-rendu.

Le Maire : Si c'est écrit sur le compte-rendu il faut que l'on rectifie effectivement. Il faut que le compte-rendu soit conforme au vote. Ce point mis à part, le compte-rendu est adopté.

Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Maire : La première délibération concerne les délégations du Conseil Municipal au Maire qui sont les délégations traditionnelles permettant de faire un certain nombre d'opérations courantes : la fixation et la modification de l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux,

la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans, la conclusion de contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes, la délivrance et la reprise des concessions de cimetières, l'acceptation des dons et legs, l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €, la fixation et le règlement des frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers et experts, la fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes, la fixation des reprises d'alignement et application du document d'urbanisme, l'exercice au nom de la commune des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

La délégation au Maire vaudra pour toutes les actions juridictionnelles (administratives et judiciaires) en demande et en défense de première instance, en appel et en cassation, le Maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions sus-énoncées.

Je précise que, malgré cette délégation, on prend soin par délibération du Conseil Municipal de confirmer les délégations du Maire sur chaque procès précis, ce qui est généralement souhaité par nos avocats.

Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, cette délégation s'exercera dans la limite de 10.000 €.

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire subdélègue au Premier Adjoint, M. Richard Zivacco, l'ensemble de ses délégations d'attributions.

Y a-t-il des questions ou des observations particulières ? Donc je mets aux voix. M. Cervoni ?

M. Cervoni : Oui, M. le Maire, je souhaiterais intervenir sur cette délégation pour motiver le vote que nous allons faire sur cette délibération. Il nous semblerait, je dirais, imprudent de vous laisser cet ensemble de délégations et de signatures.

Le Maire : Je vous remercie.

M. Cervoni : Et je voudrais rappeler pour mémoire, notamment par exemple sur le contrat d'assurance qu'il y avait sur la poissonnerie, quant la poissonnerie a pris feu il y a eu 6 millions d'euros de travaux et l'assurance se montant à 3 millions, donc c'est un peu, je pense que vous avez manqué de finesse sur ce contrat d'assurance.

Sur les frais et honoraires des avocats, il y a un nombre colossal de contentieux sur la Ville et vous avez même provisionné dans le budget 2014, je crois, 205.000 € d'honoraires, donc ça nous semble effectivement assez important et je voudrais rappeler que dans le passé la liste d'Opposition vous avait assigné au Tribunal Administratif pour avoir choisi un avocat en méconnaissant le Code des Marchés Publics et que vous aviez perdu lors de cette assignation au Tribunal Administratif.

Donc il nous semble imprudent de vous laisser cette possibilité de négocier et fixer les règlements des frais d'honoraires et avocats, ça serait, je dirais, entériner cette gestion que vous avez mise en place dans le passé et puis sur ce qui est des délégations de marchés je voudrais rappeler que vous aviez vous-même, dans le cahier des charges pour la délégation au Casino, mis que le petit théâtre devait être rénové par le délégataire et quand le Casino a dit qu'il ne voulait pas le faire, l'appel d'offres a été modifié, que quand vous avez passé l'appel d'offres pour le parking, il était écrit comme condition essentielle que le concessionnaire finance l'ensemble des travaux et que finalement la Ville va avoir à payer environ 1 million d'euros puisque vous avez modifié cette clause de l'appel d'offres aussi.

Donc pour toutes ces raisons, bien évidemment, nous voterons contre cette délibération.

Le Maire : Je vous remercie de cette explication. Est-ce qu'il y a d'autres positions. Je mets donc ce texte aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Le reste est pour. Je vous remercie.

Votent contre M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon.

Délégation du Conseil Municipal au Maire pour les marchés publics

Le Maire : Il s'agit d'une délégation dans la limite de 207.000 € correspondant au montant intérieur au seul européen de déclenchement des procédures formalisées des marchés. Au-delà de ce seuil les signatures de marchés sont soumises à autorisation du Conseil Municipal sur proposition, bien entendu, de la commission d'appel d'offres.

Y a-t-il des commentaires ou des questions particulières sur cette délibération ? Si ce n'est pas le cas je la mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le reste est pour.

Votent contre M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon.

Désignation de Conseillers Municipaux délégués

Le Maire : Je propose de donner les délégations suivantes à certains Conseillers Municipaux :

Mme Mireille Grosjean : la délégation à l'organisation et à la coordination des affaires relatives au Musée et aux conférences culturelles

M. David Revert : délégation aux zones d'emplois

Mme Pascale Blassel : délégation à l'attractivité économique et aux relations publiques

M. Jean-Pierre Auger : délégation à l'organisation et la coordination des affaires sportives, à l'organisation et à la coordination des affaires relatives à la plage, aux anciens combattants et aux commissions de sécurité

Mme Stéphanie Fresnais : délégation aux affaires liées à la certification des services municipaux, au développement du tri sélectif et au quartier de la rue Général de Gaulle

M. Michel Thomasson : délégation aux travaux sur les bâtiments communaux, aux cimetières de la Ville et à l'accessibilité

Mme Déborah Chavagné : délégation à la communication internet et sur les réseaux sociaux pour la Ville, les services municipaux, la bibliothèque, le musée, le Conseil Municipal des Jeunes, et délégation aux relations avec l'Office de Tourisme sur la communication numérique

M. Emmanuel Guilet : Conseiller Municipal délégué aux animations

Mme Evelyne Duchange : déléguée à l'innovation dans le domaine des affaires sociales, aux personnes âgées, à la gestion de la résidence pour personnes âgées *La Roseraie*, aux comités de jumelage et aux associations d'insertion

M. Max Armanet : à l'amélioration des paysages et à la réalisation d'une promenade entre la Maison des Jeunes et la plage

Mme Véronica Thimon : délégation à la rénovation du théâtre du Casino et à la création d'une salle multimédia

M. Wilfrid Dubois : délégation à l'opération *Faire la fête sans perdre la tête* et au quartier de la rue des Bains.

Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? M. Cervoni ?

M. Cervoni : M. le Maire, nous nous réjouissons que, dans un élan biblique, vous vous entouriez de douze Conseillers Municipaux délégués pour la première fois, je crois, depuis longtemps et ça n'a pas manqué de nous surprendre ; alors vous avez sans doute estimé qu'il fallait que chacun des membres de votre liste ait une délégation.

Il y a deux points sur cette délibération qui nous surprennent : comme vous le dites vous-même que c'est en vertu de l'article 2122-18 du Code des Collectivités Territoriales.

Il me semble que cette clause du Code des Collectivités Territoriales dit que les délégations doivent être définies de manière précise. Or, « délégué aux animations » est-ce les animations culturelles ? Scientifiques ? Touristiques ? Sportives ? Ca manque de précision donc je pense que ce n'est pas conforme. « Délégué aux zones d'emplois », alors que vous avez quelqu'un sur l'activité économique, est-ce que c'est pour développer l'emploi ? Est-ce que c'est pour créer de nouvelles zones d'emplois ? Ca manque de précision. Et puis surtout vous dites dans le préambule de cette délibération que chacun des huit Adjoints est titulaire d'une délégation mais nous n'avons pas connaissance des délégations de ces titulaires, or pourtant il ne peut pas y avoir d'Adjoint qui, surtout est rémunéré dans la délibération suivante, sans qu'il y ait une délégation. Donc à ma connaissance aucun des élus de l'Opposition n'est informé de la délégation des huit Adjoints.

Donc cette délibération, nous votons évidemment contre mais surtout elle nous paraît avoir un vice de forme, donc je pense que vous seriez avisé de la retirer.

Le Maire : Je n'ai aucune intention de la retirer, je pense que les délégations sont suffisamment précises. En ce qui concerne les délégations des Adjoints, elles sont prises par arrêté municipal.

M. Richard Zivacco est Premier Adjoint, délégué notamment aux affaires de police et aux affaires maritimes.

Sylvie de Gaetano est déléguée aux questions scolaires et aux questions du personnel.

Didier Quenouille est délégué aux finances et au tourisme.

Jeannine Outin est déléguée aux animations et au quartier d'Hennequeville.

Dominique Poidevin est déléguée aux affaires sociales et à la communication.

Pascale Cordier est déléguée aux affaires culturelles.

Alexandre Moustardier est délégué à l'urbanisme et aux aspects économiques de l'environnement. Pascale Cordier étant également déléguée à l'environnement comme elle l'était.

François Briard est délégué aux questions de voirie.

Mais les arrêtés, le Code des Communes est fait de manière telle que le Conseil Municipal désigne des Adjoints et la délégation précise que chaque Adjoint est fixé par arrêté municipal alors que les délégations des Conseillers Municipaux délégués sont fixées par le Conseil Municipal. C'est curieux mais c'est comme ceci.

Donc je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le reste est pour.

Votent contre M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon.

Fixation des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et Conseillers Municipaux délégués

Le Maire : Elles sont faites par référence à l'indice de la Fonction Publique. C'est 55 % pour le Maire, 17,50 % pour les Adjoints, 6 % pour les Conseillers Municipaux délégués qui reçoivent leurs délégations par soustraction de celles des Adjoints.

Il est proposé, dans un premier temps, de donner une rémunération d'ailleurs d'un montant faible à quatre Conseillers Municipaux délégués qui auront des charges particulièrement importantes : M. Auger est notamment chargé des affaires sportives, des commissions de sécurité, de la plage, des anciens combattants, qui sont des activités très prenantes. M. Thomasson, chargé des bâtiments communaux, ce qui est traditionnellement un poste d'Adjoint. Delphine Chavagné chargée de la communication numérique où elle est très experte pour l'ensemble des activités de la commune, ce qui va entraîner un travail de repérage et de réforme important. Evelyne Duchange qui aura deux activités traditionnellement prenantes qu'exerçait Odette Lasnier dans le passé, notamment toutes les activités liées aux personnes âgées et les activités liées aux jumelages, elle s'occupera également d'un certain nombre d'innovations à apporter à la politique des affaires sociales conformément à son expérience de présidente d'association.

Je vous proposerai plus tard de nommer deux autres Conseillers Municipaux délégués lorsqu'on aura un peu plus d'expérience de la charge de travail réelle que représentent leurs délégations.

Y a-t-il des observations particulières ?

M. Luquet : Oui, M. le Maire. Dans la presse du mois dernier il est paru les rémunérations des Maires de la Communauté de Communes, la vôtre figurait en bonne place pour un montant de 2.090 €.

Le Maire : C'est la rémunération brute et non pas la rémunération nette.

M. Luquet : Pardon ?

Le Maire : C'est la rémunération brute.

M. Luquet : La rémunération brute. Mais est-ce qu'il faut comprendre, parce que je lis un petit peu plus loin «*décide de maintenir la majoration d'indemnité de fonction du Maire et des Adjoints*», donc faut-il comprendre que votre rémunération n'est pas de 2.090 € bruts mais de 3.135 € ?

Le Maire : Non, en pratique, ma rémunération est de l'ordre de 1.700 € (1)

M. Luquet : Je parle du brut, je parle du brut, M. le Maire. Si je comprends bien soit une indemnité brute mensuelle.

Le Maire : C'est marqué dans le texte de la délibération c'est de 2.090,81 € bruts.

M. Luquet : Bruts tout à fait. Maintenant un peu plus bas « *Le Conseil décide de maintenir la majoration d'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes résultant de l'application des articles ... à 50 %* ». Est-ce que ça veut dire que ?

Le Maire : Ces 50 % sont inclus dans le montant brut que vous avez, ce n'est pas 2.000 plus 50 %, c'est compte tenu des 50 % : 2.090. Je ne sais pas s'il faut dire « heureusement » ou « malheureusement », ça dépend du point de vue de qui on se place du Maire ou du contribuable, mais c'est ce montant-là.

M. Luquet : Très bien. Merci de vos explications.

M. le Maire : M. Cervoni ?

M. Cervoni : M. le Maire, vous venez justement d'évoquer certains Adjointes qui ont des charges plus ou moins importantes. Je me souviens d'un de vos Adjointes qui disait dans la presse qu'il serait présent du Vendredi après-midi jusqu'au Lundi midi et que, si les Trouvillais étaient sympathiques, il serait là éventuellement un jour par semaine. Je ne crois pas que les Trouvillais soient là pour payer les week-ends de certains des Adjointes et donc je trouve anormal que les rémunérations soient identiques aux Adjointes qui sont présents en permanence et ceux qui ne viennent que passer le week-end à Trouville sur les frais, évidemment, des Trouvillais.

Je pense qu'il y a donc là une petite distorsion, je dirais, d'équité entre les différents Adjointes et je trouve ça anormal. Par ailleurs, je souligne que vous-même vous n'êtes pas en permanence à Trouville et que, compte tenu du salaire moyen des Trouvillais, il serait, je dirais, sympathique que vous reversiez une partie de votre indemnité par exemple au CCAS et que les Adjointes qui sont aussi à temps partiel sur Trouville versent une partie de leurs indemnités au CCAS, ce serait un geste grand et qui fait là que nous pourrions voter cette délibération sinon en l'état nous ne voterons pas cette délibération.

Le Maire : Je vous remercie pour cette suggestion. Je ferai simplement deux observations : la première c'est que venant d'un Rouennais travaillant à Paris, nous reprocher de ne pas être tout le temps présents est un peu paradoxal ;

(1) *Le Maire indique que cette mention est erronée : son salaire net, majoration incluse, est de 2.175,41 €.*

la deuxième c'est que celui de mes Adjointes qui n'est pas encore très expérimenté dans la vie politique, qui a répondu qu'il serait présent de telle à telle date, n'a pas respecté le conseil que donnait *Michel d'Ornano*.

La première fois que je me suis présenté au Conseil Municipal, *Michel d'Ornano* m'a dit « *on vous interrogera sur votre temps de présence à Trouville, répondez comme moi que vous serez là chaque fois qu'on aura besoin de vous* », ce qui est la vérité d'autant plus que mon métier de membre de la Cour des Comptes me donne une très grande liberté comme le métier d'avocat, liberté d'autant plus grande que maintenant je suis retraité tout en ayant d'ailleurs un peu d'activité pendant deux ans à la Cour des Comptes. Ce qu'il faut c'est pouvoir, chaque fois qu'il y a un vrai problème à la Mairie, être là, de surcroît de nos jours avec les mails, les téléphones portables on a une capacité d'intervention immédiate et permanente, ce qui n'existait pas il y a quelques années. Merci de nous avoir fait cette proposition.

M. Cervoni : Je précise que mon engagement moi, si j'avais été Maire, était que j'aurais été à plein-temps. Je suis au regret de devoir travailler, M. le Maire, pas uniquement sur Paris d'ailleurs mais il me faut travailler pour gagner ma vie.

Le Maire : Moi aussi.

Mme Schemla : M. le Maire, s'il vous plaît, je voudrais prendre la parole pour vous demander si c'est en raison des occupations de week-end que les Conseils Municipaux ont toujours lieu le Vendredi soir ? Ce qui personnellement me semble relativement anormal, je pense qu'il y a des jours de la semaine pour ça, même si ce sont des soirées. Le week-end c'est un moment où beaucoup d'hommes et de femmes autour de cette table retrouvent leurs enfants ou leurs petits-enfants et j'ai l'impression que ces Conseils Municipaux n'ont lieu à cette heure-là que parce que cela arrange certains de ceux qui sont présents autour de cette table.

Est-il envisageable de remettre ces Conseils Municipaux à un soir de la semaine ?

Le Maire : Le Conseil Municipal a été fixé à Trouville de tous temps, bien avant que je sois Maire, le Vendredi soir parce que c'était une date qui permettait effectivement aux Parisiens – il y a toujours eu des Parisiens, résidents secondaires au Conseil Municipal – d'être présents. La date du Vendredi soir n'est pas sacro-sainte et il est déjà arrivé et il peut arriver que l'on en mette soit en des jours de semaine, soit même le Samedi ou le Dimanche. Mais il est plus pratique pour tout le monde d'avoir une date relativement fixe, en principe c'est le troisième Vendredi du mois, il arrive que, pour des raisons diverses, on la décale mais c'est relativement pratique d'avoir une date fixe.

Mme Schemla : C'est pratique pour qui M. le Maire ?

Le Maire : C'est pratique pour tous.

Mme Schemla : La majorité d'entre nous sommes des Trouvillais, nous habitons ici et cette affaire de week-end n'est pas forcément très pratique pour tout le monde surtout que ce n'est pas le jour où c'est le plus facile de faire garder enfants ou petits-enfants, et qu'on peut aussi espérer être avec eux ces jours-là, la semaine étant plus difficile pour cela. Donc c'est pour arranger quelques Parisiens.

Le Maire : En général les Conseillers Municipaux, Maire et Adjointes prennent le temps qu'ils consacrent au Conseil Municipal sur leur vie personnelle.

Mme Schemla : Certainement.

Le Maire : Donc c'est normal qu'ils soient un peu moins présents auprès de leurs enfants et petits-enfants le Vendredi soir.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Adopté.

<p>Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs</p>

Le Maire : Nous avons d'abord l'Office de Tourisme, je vais demander si on peut avoir un représentant titulaire et un représentant suppléant de chacune des deux Oppositions. Seront délégués à l'Office de Tourisme comme titulaires pour la Majorité municipale : moi-même, Mme Pascale Blassel, Mme Dominique Poidevin, Mme Jeannine Outin, Mme Delphine Chavagné, M. Didier Quenouille et Pascale Cordier.

Comme suppléants ; Alexandre Moustardier, Mireille Grosjean, Sylvie de Gaetano, Jean-Pierre Auger, David Revert, Emmanuel Guilet, Wilfrid Dubois. On a repris d'ailleurs les mêmes à très peu de chose près qu'au précédent mandat.

Est-ce que vous avez un titulaire ou un suppléant à désigner dans chaque cas ?

Mme Guillon : Pour notre liste moi en tant que titulaire, Martine Guillon.

Le Maire : Martine Guillon, donc.

Mme Guillon : Et suppléant : Régis Lehot.

Le Maire : Suppléant : Régis Lehot. Je vous remercie. Pour la liste de M. Luquet ?

M. Luquet : Nous n'avons pas de proposition à faire.

Le Maire : Vous n'avez pas de proposition à faire. On a un quota statutaire donc il est souhaitable qu'on ait une proposition. Sinon on peut prendre quelqu'un de la Majorité municipale. Vous ne souhaitez pas avoir de représentant à l'Office de Tourisme ?

M. Luquet : Ecoutez, je vais me présenter comme titulaire. Est-ce qu'on peut présenter quelqu'un de notre liste même non élu ?

Le Maire : Non parce qu'il y a des représentants des *Amis de Trouville* par exemple mais le texte statutaire de l'Office de Tourisme prévoit que ce sont des Conseillers Municipaux.

M. Luquet : Il y a toujours des personnalités extérieures.

Le Maire : Pardon. Excusez-moi.

M. Luquet : Y a-t-il toujours des personnalités venant des associations, de l'UCAT ?

Le Maire : On leur a écrit, par ailleurs, en leur demandant de renouveler, les *Amis de Trouville* sont sollicités, l'UCAT etc ont désigné ou vont désigner de nouveaux représentants.

M. Luquet : Merci.

Le Maire : Est-ce que vous avez un suppléant ?

M. Luquet : Thierry Plattier.

Le Maire : Merci beaucoup.

Conseil d'Administration du collège *Charles Mozin* : y participeront, il y a trois personnes traditionnellement. Y participeront pour la Majorité municipale : Sylvie de Gaetano et Jeannine Outin. Est-ce que vous avez l'une ou l'autre des Oppositions un candidat ? C'était Mme Halley au dernier. Mme Guillon, merci beaucoup.

Comme suppléants nous avons Evelyne Duchange et David Revert. Est-ce qu'il y a un suppléant pour l'Opposition, ça peut être de l'autre liste ?

Mme Schemla : Oui.

Le Maire : Mme Schemla. Merci.

Pour le Centre National d'Action Sociale : Titulaire : Richard Zivacco, suppléant : Didier Quenouille, c'est un peu une désignation de principe parce qu'on n'y va jamais. Il n'y a pas de quorum dans cette institution.

Pour le SDEC : il est proposé de nommer Michel Thomasson comme titulaire, et François Briard comme suppléant. Ce n'est pas une instance très passionnante et on n'y va jamais.

Je crois que c'est tout ce qu'il y a avant les désignations des commissions. Est-ce que j'ai oublié ? Oui pardonnez-moi.

Conseil portuaire de Trouville : je propose que ce soit Richard Zivacco comme titulaire et Emmanuel Guillet comme suppléant.

Conseil d'administration du CNTH : je propose que ce soit Jean-Pierre Auger qui en fait déjà partie.

Conseil d'administration de la Maison des Jeunes : Sylvie de Gaetano et Evelyne Duchange.

Commission intercommunale du Stade : Jean-Pierre Auger, David Revert, Michel Thomasson, Didier Quenouille.

Association « *Rive Gauche 2000* » : Richard Zivacco et Alexandre Moustardier.

Le CMPP : Dominique Poidevin qui en est déjà membre.

Commission de concertation sur les projets de ZAC de la Presqu'île de la Touques et de Port-Deauville : Alexandre Moustardier, Richard Zivacco, François Briard, Max Armanet.

Commission consultative des services publics locaux : Dominique Poidevin, David Revert, Stéphanie Fresnais, Jean-Pierre Auger, Max Armanet. Il y a également deux sièges pour les *Amis de Trouville*.

Conseil d'Administration de *Bac Emploi* : Dominique Poidevin et Evelyne Duchange.

Conseil d'Administration de *Etre et Boulot* : Dominique Poidevin et Evelyne Duchange.

Association *Réseau Grand Ouest* – Commande publique et Développement durable : Pascale Cordier.

Correspondant défense : Jean-Pierre Auger et correspondant du C.N.I.L. : Alexandre Moustardier.

Je vais mettre au vote ces propositions.

Mme Schemla : M. le Maire, s'il vous plaît, quand est-ce que ce sont décidées ces attributions puisque nous les découvrons là à l'instant ?

Le Maire : En réunion de la Majorité municipale on a proposé des désignations pour que l'on vous les suggère et l'on vous a interrogés sur les représentants traditionnels.

Mme Schemla : On vous entend mal, Monsieur.

Le Maire : Nous avons décidé entre nous des propositions de désignations de Conseillers de la Majorité municipale et nous avons suggéré pour un certain nombre de cas où traditionnellement l'Opposition est présente, des désignations auxquelles vous avez procédé.

Est-ce que vous souhaitez faire partie d'un organisme particulier ?

M. Luquet : Absolument.

Le Maire : Dites.

Mme Schemla : Nous voulions faire partie. En effet, nous étions intéressés de façon très démocratique de faire partie d'un certain nombre de ces...

Changement de cassette - n° 2

Le Maire : Oui tout à fait.

Mme Schemla : Car dans la mesure où nous souhaitons tous travailler ensemble pour le meilleur de la Ville, je pense qu'il serait utile que des Conseillers de l'Opposition soient associés à ce travail.

Le Maire : Pourquoi pas.

Mme Schemla : Je vous en remercie. Par exemple, j'avais souhaité, à titre personnel, être associée à la circulation, à la défense.

Le Maire : La défense ce n'est pas une commission c'est un correspondant. Les commissions on va y passer dans un instant. Le correspondant défense c'est un Conseiller Municipal qui est correspondant du fonctionnaire de défense de la Préfecture ou du SDIS quand il y a des questions relatives aux pompiers. Donc ce n'est pas une commission. On va passer aux commissions et je vais vous indiquer pour chaque commission les représentants proposés

pour la Majorité municipale et vous allez nous indiquer ce que vous voulez de manière totalement libre, il n'y a pas de quota.

Mais si vous voulez quelqu'un pour la commission de concertation pour la ZAC de la Presqu'île de la Touques ou pour la commission consultative des services publics locaux – qui ne se réunit jamais – je n'y vois aucun inconvénient, mais il y en a d'autres. Si vous avez des propositions pour ces commissions c'est possible.

M. Luquet : Excusez-moi, M. le Maire, vous vous adressez à nous là ?

Le Maire : Oui absolument.

M. Luquet : J'ai du mal à vous entendre, excusez-moi. Vous m'entendez ?

Le Maire : Je vous entends très bien. Est-ce que vous souhaitez faire partie d'un des organismes que j'ai cités.

M. Luquet : Comme je n'ai pas entendu ceux que vous avez cités. Commission d'appel d'offres : tout à fait.

Le Maire : C'est après. Je mets aux voix ce qui vient d'être proposé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Composition des commissions municipales
--

Le Maire : On va passer maintenant aux commissions municipales. Pour la commission d'appel d'offres : nous avons comme titulaires pour la Majorité municipale : M. Didier Quenouille comme président, MM. Auger, Thomasson, Mme Thimon et M. Dubois. Avez-vous un représentant à proposer ?

M. Luquet : Henri Luquet.

M. Cervoni : Il vous faut un titulaire et un suppléant ?

Le Maire : Oui.

M. Cervoni : Donc de notre côté. Titulaire : Régis Lehot.

Le Maire : Juste un seul. On va mettre Régis Lehot comme suppléant. Par contre je n'ai pas sous la main de suppléants de la Majorité municipale. On n'a pas les suppléants. Donc je propose, il nous faut quatre suppléants, qu'on mette Jeannine Outin, Dominique Poidevin, Mireille Grosjean et Emmanuel Guilet pour la Majorité municipale et Régis Lehot comme suppléant de l'Opposition.

Commission de délégation de service public : il est proposé d'avoir exactement la même composition que la commission d'appel d'offres, ce qui est traditionnel dans toutes les collectivités. Donc je le répète : Didier Quenouille, Jean-Pierre Auger, Michel Thomasson, Véronica Thimon, Wilfrid Dubois et Henri Luquet. Comme suppléants : Jeannine Outin, Dominique Poidevin, Mireille Grosjean, Emmanuel Guilet et Régis Lehot.

M. Cervoni : M. le Maire, si vous en êtes d'accord, nous pour la délégation de service public on inverse notre titulaire et notre suppléant.

Le Maire : Oui c'est une bonne idée si M. Luquet en est d'accord.

M. Cervoni : Je crois qu'il en est d'accord, on s'est un peu concertés quand même.

Le Maire : Même représentants pour la Majorité pour la commission de délégation de service public. Mais Régis Lehot titulaire pour l'Opposition et Henri Luquet suppléant pour l'Opposition.

Commission des achats : est-ce qu'il y a des volontaires ? J'ai Emmanuel Guilet pour la Majorité municipale. Est-ce qu'il y a d'autres ? Henri Luquet. Y a-t-il d'autres membres ? Pascale Cordier.

M. Cervoni : Et de notre côté on peut avoir un suppléant aussi ? Ou le quota est atteint ?

Le Maire : La présence de suppléants à la commission des achats ne me paraît pas nécessaire puisque c'est une commission où on peut être aussi nombreux qu'on veut, il n'y a pas de règle statutaire.

M. Cervoni : Donc dans ce cas, Martine Guillon.

Le Maire : Merci. Si ultérieurement d'autres personnes veulent participer à cette commission et aux autres d'ailleurs, contrairement à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public, on n'est pas tenu par des quotas, c'est possible.

Commission de l'urbanisme : J'ai comme représentants de la Majorité municipale : MM. Alexandre Moustardier, Max Armanet, Mme Véronica Thimon, M. Wilfrid Dubois. Plus en formation de comité consultatif, c'est-à-dire plus les membres non membres du Conseil Municipal : Michel Barillet. Avez-vous des candidats à la fois comme membres du Conseil Municipal et éventuellement comme non membres du Conseil Municipal si vous voulez nommer vos colistiers ou d'autres personnes ?

M. Cervoni : Pour nous dans le comité consultatif : M. Templé.

Le Maire : M. Templé, d'accord. Est-ce que vous avez des Conseillers Municipaux comme titulaires de la commission d'urbanisme ?

M. Luquet : Je souhaite être titulaire, Mme Schemla aussi et M. Plattier.

Le Maire : D'accord. Est-ce que M. Cervoni vous avez des représentants pour la commission de l'urbanisme en dehors de M. Templé ?

M. Cervoni : Dans ce cas Mme Guillon et moi-même.

Le Maire : D'accord.

Commission de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, l'AVAP : moi-même, Alexandre Moustardier, Mme Pascale Blassel, M. Max Armanet, Mme Véronica Thimon. Il y a dans cette commission des représentants du Préfet, de la DRAC de la DREAL, j'avoue que je ne sais pas ce que c'est que la DREAL. Il y a des personnes qualifiées au titre du patrimoine qui seront désignées par des associations. Avez-vous des propositions de nomination soit de Conseillers Municipaux soit d'autres personnes membres de votre liste pour cette commission de l'AVAP ?

M. Luquet : Oui M. le Maire, nous proposons Henri Hémon, architecte.

Le Maire : C'est une excellente idée. Est-ce que pour la formation plénière vous proposez des Conseillers Municipaux ?

M. Luquet : Je me présente, M. le Maire.

Le Maire : Merci M. Luquet. Je précise que vous pouvez faire d'autres propositions ultérieurement qu'on fera ratifier par un prochain Conseil Municipal.

Sous-commission des permis de construire : M. Alexandre Moustardier, Mme Thimon, M. Wilfrid Dubois. En comité consultatif : M. Michel Barillet. Est-ce que vous avez des propositions ?

M. Cervoni : Pour les permis de construire : M. Templé à nouveau.

Le Maire : D'accord. Y a-t-il des Conseillers Municipaux ou d'autres personnes ?

M. Luquet : Oui le Maire, Henri Hémon.

Le Maire : Je le note également.

Commission de suivi du chantier des Cures Marines : moi-même, M. Zivacco, Didier Quenouille, Alexandre Moustardier, Pascale Blassel et Michel Thomasson, Emmanuel Guilet, Véronica Thimon, Wilfrid Dubois.

Est-ce qu'il y a d'autres, c'est une commission qui a beaucoup de succès, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Sur le chantier des Cures y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas.

M. Luquet : M. le Maire nous avons oublié de rajouter des personnes pour la commission des permis de construire, excusez-moi d'y revenir. Nous demandons à M. Bastien Estève et à Anne-Marie Rouy.

Le Maire : M. « Bastève ».

M. Luquet : M. Bastien, excusez-moi de parler si doucement, Bastien Estève et Anne-Marie Rouy, mais elle vous la connaissez, M. le Maire.

Le Maire : Je la connais. Anne-Marie Rouy, absolument.

Groupe de travail sur la réhabilitation du théâtre du Casino :

M. Cervoni : Excusez-moi M. le Maire, mais emporté par l'élan, pour les Cures Marines on propose M. Lehot si c'est possible.

Le Maire : C'est tout à fait possible.

M. Luquet : Cures Marines : Henri Hémon aussi, je me répète.

Le Maire : Absolument.

Réhabilitation du théâtre du Casino : moi-même, Pascale Cordier, Michel Thomasson, Emmanuel Guilet, Véronica Thimon, Wilfrid Dubois. Il y a trois représentants des *Amis de Trouville* qui en font partie traditionnellement dont le président, M. Mouthour. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Mme Schemla : Elisabeth Schemla.

Le Maire : Mme Schemla, d'accord.

M. Cervoni : Est-ce que de notre côté on peut avoir Martine Guillon et moi-même ?

Le Maire : Bien sûr.

M. Cervoni : Merci.

Le Maire : Commission du 3^{ème} âge : Jeannine Outin, Dominique Poidevin, Evelyne Duchange. Jacques Vauthier en comité consultatif.

Avez-vous des propositions ?

M. Luquet : Henri Luquet et Thierry Plattier.

Le Maire : Merci.

Mme Guillon : Christiane Marie en consultatif, autrement moi, Martine Guillon.

Le Maire : Anne-Marie Rouy.

M. Luquet : Excusez-moi M. le Maire : Geneviève Beaudouin-Gatineau pour le 3^{ème} âge.

Le Maire : Geneviève Beaudouin-Gatineau, d'accord.

Commission de l'environnement et des affaires maritimes : Richard Zivacco, Didier Quenouille, Pascale Cordier, Pascale Blassel, Stéphanie Fresnais, Emmanuel Guilet, Véronica Thimon. En comité consultatif : Daniel Harache et Guy Perchey. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Luquet : Henri Luquet, Thierry Plattier. Je précise que nous avons un gros dossier à remettre à M. Harache.

Le Maire : Je m'en réjouis pour lui.

Commission des travaux : Jean-Pierre Auger, Michel Thomasson, Véronica Thimon. En comité consultatif : Michel Barillet. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Cervoni : En consultatif, nous avons, vous allez trouver ça original, M. Templé.

Le Maire : D'accord.

M. Luquet : M. Henri Hémon pour notre part.

Le Maire : Commission de la circulation : Richard Zivacco, Alexandre Moustardier, François Briard, Stéphanie Fresnais, Max Armanet, Véronica Thimon, Wilfrid Dubois. En comité consultatif : Michel Barillet.
Avez-vous d'autres candidats ?

M. Cervoni : En titulaire, enfin comme élue : Mme Martine Guillon et en consultatif : Mme Françoise Halley.

Mme Schemla : En titulaire : Elisabeth Schemla et suppléant Bastien Estève.

Le Maire : Bastien Estève, d'accord.

Observatoire de la plage : Pascale Cordier, François Briard, Mireille Grosjean, Jean-Pierre Auger, Stéphanie Fresnais, Michel Thomasson, Véronica Thimon.
En comité consultatif : Carine Albar.
Y a-t-il d'autres personnes ?

Mme Schemla : Titulaire : Elisabeth Schemla, suppléant : Thierry Plattier.

Le Maire : D'accord.

En commission de l'animation, du tourisme et du commerce : Richard Zivacco, Jeannine Outin, Didier Quenouille, David Revert, Pascale Blassel, Delphine Chavagné, Emmanuel Guilet, Véronica Thimon, Wilfrid Dubois.
En comité consultatif : Carine Albar et Jacques Vauthier.
Avez-vous des propositions ?

M. Cervoni : Pour le comité consultatif : Mme Anne-Marie Michaux.

Le Maire : D'accord.

M. Luquet : Excusez-moi, M. le Maire.

Le Maire : Oui je vous en prie.

M. Luquet : François Landrin pour le commerce et M. Eric Pomportes.

Le Maire : Commission des affaires culturelles et de la communication : Pascale Cordier, Mireille Grosjean, Pascale Blassel, Delphine Chavagné, Véronica Thimon. Y a-t-il d'autres personnes ?

M. Cervoni : Pour nous, parmi les élus, donc moi-même et dans le comité consultatif : M. Vincent Lehuby.

Mme Schemla : Pour les élus Elisabeth Schemla et Anne-Marie Rouy.

Le Maire : Merci beaucoup.

Commission d'Hennequeville : Jeannine Outin, David Revert, Emmanuel Guilet, Max Armanet. Avez-vous des propositions ?

M. Luquet : Bastien Estève, M. le Maire, et Thierry Plattier, tous deux habitant Hennequeville.

Le Maire : Très bien.

M. Cervoni : Pour nous, dans le comité consultatif : Mme Christiane Marie et M. Robert Maudelonde.

Le Maire : Que je connais.

M. Cervoni : Vous me rassurez.

Le Maire : Qui habite effectivement Hennequeville, dans le quartier des *Aubets*. Excellente proposition.

Commission des finances et du développement économique : Richard Zivacco, Didier Quenouille, Dominique Poidevin, David Revert, Pascale Blassel, Jean-Pierre Auger, Véronica Thimon. Serge Coestier en comité consultatif. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Luquet : Henri Luquet et Eric Pomportes.

M. Cervoni : Pour nous aux finances : Régis Lehot.

Le Maire : Commission du personnel, de la formation et de l'emploi : Richard Zivacco, Sylvie de Gaetano, Didier Quenouille, Dominique Poidevin, Jean-Pierre Auger, Delphine Chavagné. Avez-vous des propositions ?

M. Luquet : Mme Geneviève Beaudouin-Gatineau et M. François Landrin.

Le Maire : Geneviève Gatineau, François Landrin.

Mme Guillon : Pour le personnel, Martine Guillon.

Commission des affaires sociales : Jeannine Outin, Dominique Poidevin, Evelyne Duchange. Y a-t-il d'autres personnes ? La commission fait un peu double emploi avec le Conseil d'Administration du CCAS, en pratique, mais il peut y avoir des cas particuliers.

M. Luquet : Pour nous, c'est Geneviève Beaudouin-Gatineau et Anne-Marie Rouy.

Le Maire : Merci.

Commission de la jeunesse et des sports : Sylvie de Gaetano, David Revert, Jean-Pierre Auger, Michel Thomasson, Delphine Chavagné, Emmanuel Guilet, Wilfrid Dubois.

M. Cervoni : Excusez-nous, sur les affaires sociales et la santé : Martine Guillon et Régis Lehot.

Le Maire : D'accord.

Sur la jeunesse et les sports, avez-vous ? J'ai oublié Carine Albar en comité consultatif. Avez-vous d'autres propositions ?

M. Cervoni : Pour le comité consultatif : Vincent Lehuby et Philippe Tholmer.

Le Maire : Que je connais.

M. Luquet : Pour nous : Thierry Plattier et en comité consultatif : Bastien Estève.

Le Maire : Commission des affaires scolaires : Sylvie de Gaetano, Mireille Grosjean, Jean-Pierre Auger. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Cervoni : Pour les affaires scolaires : Régis Lehot, s'il vous plaît.

Le Maire : D'accord.

Mme Schemla : Elisabeth Schemla.

Le Maire : Merci.

M. Cervoni : Pour les affaires scolaires, en consultatif aussi : Françoise Halley et Christiane Marie.

Mme Schemla : En comité consultatif, M. le Maire, pouvez-vous rajouter Geneviève Hémon, s'il vous plaît ?

Le Maire : Oui, pardon ?

Mme Schemla : Geneviève Hémon.

Le Maire : Geneviève Hémon et Elisabeth Schemla.

Comité de pilotage sur l'aménagement des rythmes scolaires : Sylvie de Gaetano, Delphine Chavagné. Y a-t-il d'autres personnes ?

Mme Guillon : Moi.

Le Maire : Martine Guillon.

Mme Schemla : Elisabeth Schemla, Geneviève Hémon.

Le Maire : D'accord.

Commission de l'embellissement et du fleurissement de la Ville : Richard Zivacco, Jeannine Outin, Pascale Cordier , François Briard, Pascale Blassel, Evelyne Duchange, Max Armanet, Véronica Thimon.

En comité consultatif : Michel Barillet, Adrien Kersebet-Vegeais.

Y a-t-il d'autres propositions ?

Mme Schemla : Elisabeth Schemla.

Le Maire : Mme Gondouin en plus dans le comité consultatif.

Commission d'accessibilité : Pascale Cordier, François Briard, Michel Thomasson, Evelyne Duchange. Y a-t-il d'autres personnes ?

Mme Guillon : Régis Lehot et si c'est possible moi-même.

Le Maire : Oui c'est tout à fait possible.

M. Luquet : Et Thierry Plattier.

Le Maire : Je propose qu'on nomme également M. Laurent Leroyer.

Commission communale des impôts directs : moi-même, Jeannine Outin, Didier Quenouille, Véronica Thimon et comme suppléants : Jacques Vauthier et Serge Coestier.

Est-ce que vous avez des propositions ?

M. Luquet : Oui, M. Daniel Goldstein et comme suppléant : Henri Luquet.

Le Maire : D'accord.

M. Luquet : Est-ce que vous avez choisi un commissaire domicilié en dehors de la commune, M. le Maire, parce que nous avons quelqu'un à vous proposer ?

Le Maire : Non, on n'en a pas proposé. Mais je suis tout à fait d'accord.

M. Luquet : M. Daniel Contoz qui est à Touques, ancien Trouvillais mais il vient de déménager à Touques.

Le Maire : Pas de problème, c'est une commission particulière qui se réunit sous la direction des services des impôts, qui peut faire des propositions de changement de classement des immeubles, ce qui a un certain impact sur le montant des impôts directs locaux, pas un impact énorme mais ça en a.

Donc je suppose que tout le monde est d'accord sur ces propositions.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2013

Le Maire : Nous allons passer au compte administratif que M. Didier Quenouille va vous présenter relativement clairement.

M. Quenouille : Mesdames, Messieurs et chers Collègues, bonsoir. Je tiens à remercier particulièrement en commençant Lydia Mallet et ses services financiers et comptables pour leur travail et l'élaboration des comptes administratifs et budgétaires. Je remercie Olivier Linot, Corinne Quemin, Marie Mesrouze pour le travail qu'on a effectué, que les chefs de service et les agents sachent que leurs remarques ne nous laissent pas indifférents. M. Quenouille présente le compte administratif 2013.

M. Cervoni : Excusez-moi, est-ce que je peux poser une question en cours ? C'est juste aux « produits exceptionnels », le chapitre 77, au budget il y avait 20.000 € et on termine sur 1.559.000 ce qui évidemment n'est pas négligeable, donc on aurait voulu avoir plus de détails sur cette ligne-là.

M. Quenouille : Lequel ?

M. Cervoni : « Autres produits exceptionnels », chapitre 7788, il était budgété 20.000 € et on se retrouve avec 1.559.000, ce qui pour un produit est effectivement exceptionnel.

M. Quenouille : Vous parlez bien du 042 et 77 ?

M. Cervoni : 7788 « produits exceptionnels », il y avait 20.000 au budget et on termine à 1.159.000 donc ça fait quand même, je n'ai pas fait le produit mais le ratio est important.

M. Quenouille : C'est les ventes immobilières.

M. Cervoni : Non, les sections immobilières sont d'un montant de 1,9 million mais juste en-dessous on a 1.559.000, ce qui est perturbant.

M. Quenouille : On va vous les transmettre plus précisément. Mais il faut qu'on réponde parce que ça intervient sur des comptes qui sont différents qui vont dans l'autre, donc il faut qu'on donne une explication plus totale.

M. Cervoni : D'accord, merci bien.

M. Quenouille : Je préfère continuer et à la limite qu'on en reparle.

Le Maire : Je précise en réponse à la question de M. Cervoni que la ligne « autres produits exceptionnels » regroupe certaines ventes immobilières. Lorsque les ventes immobilières sont sur deux lignes, la ligne de « cessions immobilières » pour 1.1931.000 et la ligne « autres produits exceptionnels » pour 1.559.000, les deux lignes au total font 3.490.595.

La raison de la différence entre les deux lignes c'est que lorsqu'un immeuble est bien inscrit à l'actif de la commune on met sa vente en produit de cession immobilière et on le fait sortir de l'actif du bilan et lorsqu'un immeuble, ça arrive pour les vieux immeubles, n'est pas inscrit à l'actif de la commune, la vente est classée « comptablement » comme un autre produit exceptionnel, c'est la raison de cette bizarre distinction, je remercie Mme Mallet de nous avoir donné l'explication technique.

M. Cervoni : Merci pour l'explication technique, par contre qu'est-ce que la Ville a cédé pour un montant de 3 millions d'euros, on pourrait avoir la liste parce que ça semble quand même important ?

M. Quenouille : Oui on a fait plusieurs commissions.

Le Maire : Elle a été décidée en commission, il me semble qu'il y a une liste des ventes immobilières qui apparaît dans une délibération plus loin du Conseil Municipal.

M. Luquet : Oui je confirme, M. le Maire, il y a trente et un biens communaux qui ont été vendus en 2013.

Le Maire : Absolument.

M. Luquet : Puis-je prendre la parole, M. le Maire ?

Le Maire : Je vous en prie M. Luquet.

M. Luquet : Les hésitations du responsable du délégué aux finances me confirment dans l'idée que j'ai de ce Conseil Municipal : c'est-à-dire que l'accumulation des retards et les dysfonctionnements de ces derniers jours lors des fixations improvisées des dates des réunions, des C.A. font que nous demandons la réactualisation du règlement intérieur du Conseil Municipal de façon à ce que les Conseillers, y compris les Conseillers de la Majorité bien sûr et les Conseillers de l'Opposition, soient informés en temps et en heure et reçoivent en temps et en heure, encore une fois, leur convocation, les documents à étudier. Nous voyons les hésitations de M. Quenouille qui de toute évidence n'a pas eu le temps d'étudier le dossier, comme nous d'ailleurs.

En ce qui concerne les comptes administratifs de 2013, les bons résultats affichés et repris dans une lettre-circulaire que vous avez envoyée en tant que candidat à tous les Trouvillais lors de la campagne électorale sont expliqués par l'accélération de la vente des biens communaux qui dégage une plus-value de 1,9 million plus une plus-value de 1,6 million.

C'est-à-dire on arrive à 3,5 millions, un différé d'un an du virement de 2,9 millions à la section investissement prévu au budget 2013, ce qui fait que vous avez mécaniquement et de façon tout à fait trompeuse un résultat très important qui apparaît. Au même moment, la Ville a été obligée cette année 2013, malgré ses bons résultats, d'emprunter la modeste somme de 4 millions d'euros. Ce qui fait que fin 2013 la dette de la Ville a augmenté de 2,5 millions passant de 22 millions à 24,4 millions. Donc nous estimons que ces comptes sont tout à fait fallacieux, que le résultat présenté est tout à fait théorique et ne repose pas sur des bases saines sur le plan de la gestion, parce que j'ai vu les comptes de 2014, vous comptez aussi vendre les biens communaux, la source semble se tarir, on en est à 600.000 euros au lieu de 3,5 millions et ceci nous inquiète au moment où vous réduisez la voilure notamment en vendant aussi, on l'a constaté en regardant les comptes de 2014, vous vendez du matériel de la Mairie pour environ 1,3 million.

Donc tout ceci fait que nous ne voterons pas, enfin nous n'approuverons pas ces comptes. Merci M. le Maire.

M. Quenouille : Ce que je veux dire, M. Luquet, c'est qu'on a eu le temps de le préparer, c'est qu'on a des contraintes qui sont dues administrativement mais on essaie de faire un compte-rendu qui soit le plus simple possible...

Changement de face de la cassette n° 2

M. Quenouille : Le maximum de personnes. Il est évident qu'on est en début de mandat, que les autres mandats, je pense que mes collègues du Parti Socialiste seront d'accord avec moi, on réunit des commissions de finances où on a un travail préparatoire, là forcément par rapport au temps, par rapport aux élections on n'a pas pu réunir parce que la commission vient d'être simplement votée il y a quelques instants.

Mais ne croyez pas qu'on ne maîtrise pas, c'est qu'on essaie de faire quelque chose pour que ce soit le plus simple possible pour la perception du plus grand nombre, parce qu'après il y a des milliers de lignes, il y a plusieurs personnes qui travaillent à l'année dessus, on ne peut pas avoir tout en tête surtout au niveau des élus, donc on se repose sur des services qui sont compétents et je pense qu'on ne peut pas leur enlever ça et on essaie, mon rôle c'est essayer de faire quelque chose de simple et de compréhensible. Donc pour cela je ne vous laisserai pas dire « un manque de préparation » parce qu'on essaie de suivre ça et croyez-moi ça représente un nombre d'écritures mais on ne peut pas tout écrire.

Mme Guillon : M. Quenouille, je voulais vous préciser que je suis dans l'Opposition mais vous avez dit des « collègues de l'Opposition, socialistes » je ne suis pas socialiste. Je suis de Gauche, M. Quenouille, mais je ne suis pas socialiste.

M. Quenouille : J'ai cru, je vous prie de m'excuser sur ce terme, mais enfin de Gauche.

M. Luquet : Excusez-moi, est-ce que je peux vous répondre, M. Quenouille ?

M. Quenouille : Bien sûr.

M. Luquet : Je voulais dire que je suis conscient de votre charge de travail mais ça n'explique pas les décalages, les délais à tenir, les documents qui ne nous parviennent pas alors qu'aujourd'hui il existe un moyen que vous semblez ignorer : c'est internet. Il faudrait faire appel à votre déléguée du numérique pour vous expliquer que les documents peuvent transiter assez facilement d'un ordinateur à l'autre.

Ceci dit quand vous dites que vous avez des gens compétents autour de vous, je ne le nie pas. M. Quenouille vous étiez chargé de la préparation de ce budget 2013, vous aviez provisionné un virement à la section d'investissement de 2,9 millions qui n'a pas été fait à la fin de l'année 2013 faisant apparaître un résultat tout à fait fallacieux. Vous avez trompé les Trouvillais, M. Quenouille. Ne dites pas que c'est un oubli de vos services.

M. Quenouille : C'est l'excédent qui est représenté. Moi je pense, M. Luquet, qu'il va y avoir des formations pour les nouveaux élus pour qu'ils comprennent comment ça marche les comptes administratifs et les budgets. Donc je vous assure que ça ne marche pas tout à fait de la même façon et si le compte est reporté c'est qu'il y a une raison, et la raison on pourra vous la donner ou vous l'expliquer et vous verrez qu'il n'y a rien de fallacieux là-dedans.

M. Quenouille continue la présentation du compte administratif 2013.

Approbation des comptes administratifs 2013 – Budgets annexes
--

M. Quenouille présente les comptes administratifs des budgets annexes de la Ville.

M. Luquet : Excusez-moi, M. Quenouille. Question : vous aviez provisionné les produits des cessions et d'immobilisations pour 1,2 million.

M. Quenouille : Ce n'est pas une provision, c'est un C.A., ce n'est pas un budget.

M. Luquet : Vous aviez prévu, excusez-moi. Alors qu'en est-il, pourquoi retrouve-t-on ces produits de cessions dans le budget de fonctionnement et non pas dans la section d'investissement ?

M. Quenouille : Vous pouvez répéter, je n'ai pas tout entendu ?

M. Luquet : Excusez-moi, je parle trop doucement. Je constate que dans la colonne budget 2013, vous aviez prévu « produits de cessions ou d'immobilisations » pour 1,2 million, c'est tout à fait logique nous sommes dans la section d'investissement. On retrouve des produits de cessions pour 3,5 millions dans le budget de fonctionnement et rien dans la section d'investissement. Est-ce que vous pourriez m'expliquer pourquoi ?

M. Quenouille : C'est-à-dire que dans le compte 024 c'est ce qu'on prévoit et dans le 040 c'est ce qu'on a vendu. Encore une fois ça c'est des choses, je me répète, mais qui sont en formation des comptes publics et sont apportées comme précision. Comme tout à l'heure je vous ai dit les reports, les reports ça n'existe pas dans la comptabilité privée, ça existe dans les comptabilités municipales.

M. Luquet : Donc malgré un emprunt de 4 millions d'euros, excusez-moi 4,3 millions d'euros, on a un déficit de 580.977 euros. C'est bien ça ?

M. Quenouille : Mais ça c'est le transfert, là on est en train de parler du budget d'investissement, tout à l'heure c'était le budget de fonctionnement, donc il faut bien compenser l'un par l'autre.

Le Maire : Pour présenter simplement le budget d'investissement : la commune a fait 7 millions d'équipements nouveaux, elle a remboursé 1,5 million de capital des emprunts soit 8,5 millions, elle a financé ces 8,5 millions de section d'investissement pour 4 millions par l'emprunt, pour le reste par l'autofinancement et le produit des ventes d'immeubles pour environ 4 millions, il se retrouve intégralement en excédent budgétaire puisque l'excédent de la section de fonctionnement est de 4,7 millions.

M. Luquet : C'est bien ce que je disais au départ, c'est-à-dire que les 4,7 millions sont dus à des cessions exceptionnelles et qu'ils ne se retrouveront pas l'année prochaine bien sûr.

M. Quenouille : Une partie seulement.

Le Maire : L'année prochaine, nous aurons...

M. Luquet : Je peux vous donner le chiffre : vous avez prévu 600.000 euros, 600.000 euros de cessions.

Le Maire : C'est bien le bon chiffre prévu.

M. Quenouille : Oui c'est le chiffre, on le verra tout à l'heure au niveau du budget.

M. Quenouille reprend la présentation des comptes administratifs des budgets annexes.

Le Maire : Avez-vous des observations ou des questions supplémentaires sur ce compte administratif ?

M. Luquet : Oui, M. le Maire, excusez-moi mais est-ce que M. Quenouille pourrait revenir à la page 4, c'est la vue d'ensemble, il y a une ligne que je ne comprends pas, c'est la ligne concernant les produits du Casino, excusez-moi M. Quenouille mais je suis bétotien dans les comptes de la Mairie.

M. Quenouille : Je comprends bien M. Luquet.

M. Luquet : Je crois que je ne suis pas le seul. Alors « impôts et taxes » dont produits du Casino : 2.390.000 € dans les comptes administratifs de 2012 et vous mettez entre parenthèses perte de 1.592.078 pour le budget primitif ; je ne comprends pas cette parenthèse. Les produits du Casino en 2013 ont été de 2.144.000, est-ce qu'il y a une explication ?

M. Quenouille : La perte c'est la différence qu'on avait par rapport à 2007, je crois, c'est une année de référence qu'on avait prise. Donc depuis 2007, donc la différence c'est 1.592.000 par rapport à l'année de référence qui nous sert sous la dernière mandature.

M. Luquet : Grosso modo c'était 4 millions à l'époque.

M. Quenouille : Oui.

M. Luquet : D'accord. Je ne comprenais pas pourquoi en 2013 on mettait « perte de 1.5 million ». Merci M. Quenouille.

M. Quenouille : Je vous en prie.

Le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ? Donc je vais quitter la salle conformément à la loi et c'est le doyen qui va faire procéder au vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

M. Luquet : Excusez-moi, M. Linot, peut-on connaître l'âge de Mme Outin pour savoir si c'est vraiment votre doyenne ?

Mme Outin : J'aurai 70 ans le 20 Septembre, Monsieur.

M. Luquet : Félicitations, Madame.

Mme Outin procède à la lecture du projet de délibération et met la délibération au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le budget est adopté.

Votent contre M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon, M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

Mme Outin procède à la lecture du projet de délibération « approbation des comptes administratifs – Budgets annexes ».

Mme Outin : Nous allons procéder au vote du budget qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le compte administratif des budgets annexes est adopté.

Votent contre M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon, M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

Affectation du résultat – Budget principal de la Ville et budgets annexes

Le Maire : Nous allons passer à l'affectation du résultat du budget principal de la Ville et des budgets annexes. L'excédent de fonctionnement de 2013 est de 4.721.000 €, il est proposé d'en soustraire 580.977,35 € pour rééquilibrer la section d'investissement et d'affecter le reste en excédent de fonctionnement reporté.

Y a-t-il des oppositions ? Des Abstentions ? Adopté. Je vous remercie.

Votent contre M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon, M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

Adoption des comptes de gestion du receveur municipal – Année 2013

Le Maire : Ces comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs, donc je propose de les adopter.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Adoption du budget primitif et des budgets annexes – Année 2014

Le Maire : Je vais demander à Didier Quenouille de les présenter.

M. Quenouille présente le budget primitif et les budgets annexes.

Le Maire : Je vous remercie. Nous avons un budget qui est très prudent puisqu'en section de fonctionnement les dépenses par rapport au compte administratif sont fortement augmentées de 18,5 millions à 21,6 millions, ce qui permet de couvrir largement les augmentations de dépenses du personnel prévues par les avancements, le vieillissement, la technicité.

Par contre, nous avons baissé les recettes par rapport au compte administratif de 23,2 millions à 21,6 millions, notamment pour anticiper une baisse possible des recettes du casino et en budget d'investissement nous avons mis un budget d'investissement total d'environ 6,5 millions plus faibles que l'an dernier puisque nous avons fini un cycle de gros investissements avec, notamment, la fin de la bibliothèque municipale et du CCAS sans parler d'investissements plus anciens comme la maison des jeunes ou la poissonnerie, et nous allons devoir faire des études importantes comme la fin de certaines opérations, comme l'aménagement du quartier de l'école Andersen et de l'hôpital, la préparation des directives d'urbanisme d'Hennequeville et faire beaucoup de travaux de réfection de bâtiments et d'écoles ou de voirie.

Voilà ce que j'avais à indiquer. Est-ce que vous avez des observations ou des questions ?

M. Cervoni : Oui, merci M. le Maire. Dans le budget il y a trois points sur lesquels je voulais vous poser des questions : j'observe que sur le budget 2014 pour la salle multimédia – alors que nous avons une commission et un Conseiller Municipal délégué – en frais d'études le budget est à zéro, les travaux sont à zéro et donc je me demandais par rapport à ce qui est affiché sur le site de la Ville où vous aviez fait des estimations à quelque chose comme 2,4 millions d'euros de travaux et 640.000 € de frais d'honoraires architectes etc, donc 3 millions d'euros, visiblement ça ne sera pas sur 2014.

Le Maire : Certainement pas parce que notre premier problème c'est de trouver un bon emplacement pour la salle multimédia ; il est très peu vraisemblable qu'on puisse faire du théâtre et une salle multimédia, on pourra faire certainement du théâtre une salle de réunion, une salle de conférence, probablement une salle de théâtre avec des dispositifs de sonorisation interne que l'on va faire étudier par le groupe de « travail théâtre » mais pas une salle de concert ni de cinéma, ce qui n'est pas compatible.

On a identifié un emplacement possible qui est le cabinet de radiologie de la rue Général de Gaulle, on lui a écrit pour connaître ses conditions, il ne nous a pas encore répondu. Une nouvelle loi d'urbanisme vient d'autoriser l'expropriation éventuelle de copropriétés, or ce cabinet de radiologie est une copropriété.

On pourrait d'ailleurs le faire éventuellement acheter à l'amiable ou exproprier par l'intermédiaire de l'*Etablissement Public Foncier de Normandie*, mais ça va prendre un certain temps. Donc nous ne programmons pas ça tout de suite.

M. Cervoni : J'ai une deuxième question : je vois qu'il y a à nouveau des frais d'études pour le parking souterrain pour 47.000 € sur l'année 2014, donc je pensais que les études étaient achevées et qu'on savait où on allait. Donc à quoi correspondent ces 47.000 € d'études ?

Le Maire : Ca n'est pas pour le parking de la place Foch mais c'est pour l'utilisation de places de parking liées à la résidence séniors services ; la résidence séniors services va se construire sur un terrain qui a été vendu par l'hôpital à *ICADE*, filiale de la Caisse des Dépôts. *ICADE* a revendu sous condition suspensive à un promoteur de résidences séniors services, a déposé un permis de construire qui est totalement conforme aux souhaits de notre architecte-conseil, *Maurice Culot*, et aux souhaits des associations qui voulaient que l'on protège le périmètre de la chapelle de l'hôpital ; ils vont réaliser une centaine de places de parking souterrain mais ils n'en auront, conformément à l'obligation qu'ils ont compte tenu du nombre de studios, mais ils n'auront l'usage que d'environ 25 de ces places de parking souterrain puisqu'ils vont utiliser un système de navette privée appartenant à la résidence séniors services pour les déplacements de leurs locataires ou copropriétaires, je ne sais pas quel sera le statut précis des habitants, et ils ont proposé de mettre à la disposition de la Ville ces 75 places, ce qui peut se faire de deux façons : soit par location directe, par amodiation aux particuliers qui pourraient récupérer des emplacements à cet emplacement-là exactement comme ils le font pour le parking de la place du Casino, soit par achat par la Ville et utilisation directe comme parking souterrain.

Cet emplacement proche du Pont des Belges est un bon emplacement de parking souterrain. La transformation de ces places de parking en places louées directement au public ou en places récupérées directement par la Ville, mérite quelques études qui seront d'ailleurs probablement moins chères que le crédit prévu au budget.

M. Cervoni : Une dernière question puisque ce budget est l'occasion d'aborder ce sujet : je vois que l'école d'informatique dont nous avons parlé pendant la campagne, il y a un budget donc de 12.000 € qui est prévu mais de manière plus générale sur le site de la Ville il est encore écrit que l'école va ouvrir en Avril ou en Octobre, je pense que pour Avril nous sommes tous d'accord c'est un peu loupé. J'ai vu un compte-rendu de réunion des *Amis de Trouville* qui ont l'air d'en savoir plus que moi puisqu'apparemment ils disent qu'il y a eu défaut de l'investisseur.

Vous m'aviez confirmé lors du dernier Conseil Municipal qu'il y avait plusieurs mois déjà l'investisseur suisse, je crois, avait fait défaut. Donc est-ce qu'on peut en conclure que cette école informatique n'ouvrira pas en 2014 ?

Le Maire : Ca serait une conclusion prématurée. Ca s'est passé en trois temps : l'investisseur nous avait d'abord demandé d'ouvrir en Septembre 2013, il n'a pas concrétisé cette demande, il nous a demandé s'il y avait un inconvénient à ce qu'il démarre l'école...

Changement de cassette – n° 3

Le Maire : ... Manifestement ça n'a pas été le cas, il nous a indiqué qu'il avait changé de financiers ; je lui ai envoyé cet après-midi même un mail annonçant une lettre que je lui enverrai demain lui disant qu'on lui demandait de nous faire des propositions fermes assorties d'un plan de financement sûr pour la fin Juin au plus tard, sinon on lancerait un appel à projet d'autant plus qu'on a eu d'autres propositions qu'on n'a pas retenues du *Groupe Hattemer*, par exemple, pour faire des écoles du même type. Donc la balle est dans son camp, ou il nous présente une proposition définitive d'ouverture à la fin de l'année assortie d'un plan de financement ou il ne le fait pas et on rouvre le jeu et on fait appel à quelqu'un d'autre.

Le paradoxe initial de cette affaire est le suivant : nous avons l'intention, que nous avons toujours, de regrouper les écoles de Trouville à l'emplacement de l'ancien hôpital et nous nous demandions comment utiliser l'école René Coty dont on ferait descendre les élèves dans une nouvelle école, celle où pourrait être installée temporairement l'école d'informatique, et l'idée que nous avons, que nous avons toujours, était de transformer René Coty en centre universitaire ce qui permettrait de donner une nouvelle possibilité aux Trouvillais de rajeunir la population de Trouville. Mais on s'attendait à ce que le projet soit long à réaliser et, à notre grande surprise, on a eu très vite des propositions. On en a eu deux très rapides, une du *Groupe Hattemer* qui a priori est toujours demandeur, l'autre de l'école de Malakoff que vous connaissez. L'école de Malakoff objectivement donc on l'a relancée mais on a la certitude qu'il y a d'assez nombreuses possibilités d'investissement universitaire à cet emplacement-là.

M. Cervoni : J'entends bien mais vous savez très bien que l'institut qui avait été approché à Malakoff, quand je regarde sa situation financière, l'étude qui est disponible sur *Infogreffe* ou *société.com* dit « *la situation financière de l'entreprise est fortement dégradée avec un capital social de 1.000 €* » on se doute fort et je crois quelque chose comme ça 198.000 € de perte, on imagine mal et d'ailleurs le directeur de cette école que j'avais joint au téléphone, lui m'avait dit clairement :

« On n'envisage pas d'ouvrir cette école à Trouville, on avait évoqué ça il y a six mois mais maintenant ce n'est plus d'actualité ». Donc je ne vois pas bien comment on pourrait ouvrir une école en Octobre puisque vous voyez bien, même si vous dites « on relance le jeu au mois de Juin », au mois de Juin le temps de trouver les enseignants, de faire un programme et d'avoir des étudiants qui viennent, ça me semble vraiment pas réaliste.

Le Maire : Notre correspondante, *Agnès Borlet*, qui dirige la société informatique *Améthyste* et qui était l'introductrice de l'école de *M. Rakotomalala* à Malakoff que vous avez joint lui-même, m'a dit qu'elle avait un plan de financement en préparation sur lequel elle m'a donné un certain nombre d'indications provisoires. Je préfère lui donner une dernière chance de concrétiser ce plan, si elle ne peut pas le faire on rouvre le jeu. Voilà où on en est. Elle nous avait fixé un rendez-vous pendant la campagne électorale avec un financier qu'elle a préféré abandonner pour des raisons diverses mais qui était a priori prêt à financer l'opération.

M. Luquet : M. le Maire, excusez-moi, quand vous parlez de « plan de financement, prêt à financer l'opération » vous avez engagé environ 1 million d'euros, excusez-moi M. Quenouille mais je n'ai pas le chiffre exact, vous avez engagé 1 million d'euros pour rénover ces bâtiments, ne me dites pas qu'il n'y avait aucune contrepartie de la part de ces entrepreneurs ?

Le Maire : Nous avons engagé 700.000 € de travaux pour faire un bâtiment, qui sera l'école primaire de Trouville, et qu'on aurait loué provisoirement à l'école d'informatique avant de faire un échange avec les bâtiments de l'école *René Coty* qui sont plus grands.

M. Luquet : A propos d'investissement je voulais vous informer M. le Maire, parce que vous semblez ne pas le savoir, c'est que le cabinet de radiologie est à vendre pour 800.000 € et ce qui nous fait regretter la vente par la Mairie de l'ancienne maison des jeunes pour un montant, je crois, de 350 ou 375.000 € à une organisation de Lisieux et cette maison des jeunes aurait pu être réhabilitée et servir de salle multimédia ou de cinéma ou de ce qu'on veut. Là on va payer le prix fort si on veut rentrer dans le cabinet de radiologie.

Le Maire : Nous avons écrit au cabinet de radiologie pour lui demander une proposition qu'il ne nous a pas faite pour le moment, donc nous attendons ; je ne sais pas ce que sera sa proposition que nous ne retiendrons que si elle nous paraît raisonnable sinon il y a une autre possibilité qui est de réaliser une salle de cinéma à Hennequeville, notamment dans le quartier des *Bruzettes* où il serait bon qu'il y ait quelques équipements publics. Ça séduit moins beaucoup de gens parce que Hennequeville ça n'est pas le centre-ville mais il peut y avoir un système de navette facilitant l'accès pour les spectacles et le stationnement à Hennequeville est beaucoup plus facile qu'en centre-ville.

Mme Guillon : Je reviens sur l'école informatique, M. Cardon, vous dites que vous laissez la chance à cette école de Malakoff jusqu'en Juin, j'ai bien entendu, mais si une autre école est censée arriver la rentrée scolaire ne se fera pas en Septembre voire Octobre, ce n'est pas possible que vous retrouviez quelqu'un qui va rentrer dans les murs en Octobre avec des élèves.

Le Maire : Le bâtiment est totalement prêt, le Conseil Régional est prêt à financer les cours et les élèves, il avait lancé un premier appel d'offres dans cette perspective et est prêt à le recommencer, ce qui est nécessaire c'est l'investissement initial pour que l'école ait un fonds de roulement et l'idée qu'avait la société de Malakoff, et qu'aura n'importe quelle école, c'est de monter en puissance progressivement en ayant d'abord une trentaine d'élèves puis un nombre d'élèves plus important, ce qui n'est pas insurmontable.

Nous avons un précédent purement privé à Trouville : c'est la création de l'IFA, *l'Institut de Formation par Alternance*, à Hennequeville, qui a des ambitions plus simples puisqu'il donne des cours de formation commerciale du niveau du BTS mais qui s'est monté dans un temps record à partir d'un bâtiment loué au sein de l'entreprise ERE qui est une entreprise d'électricité, l'une des plus grandes de la zone d'emplois d'Hennequeville, ça s'est monté très rapidement avec l'aide de la Mairie et un financement du Conseil Régional. Donc recruter une trentaine d'élèves au minimum au départ et installer une école dans un bâtiment qui est tout à fait prêt ce n'est pas une opération d'une grande complexité.

Par ailleurs, l'école de Malakoff a complètement identifié son corps enseignant, on a vu les personnes physiques prêtes à lancer l'opération.

Mme Guillon : Donc vous nous assurez qu'en Octobre il y aura une école informatique à Trouville ?

Le Maire : Je ne vous assure rien du tout, je vous dis que je leur ai demandé de me présenter un projet complet d'ici la fin Juin, si ce n'est pas le cas on relance l'opération ce qui, vraisemblablement, entraînera des délais un peu plus grands. Je pense que la mise en demeure à laquelle j'ai procédé va les obliger à accélérer ou à baisser les bras.

M. Cervoni : M. le Maire, dans la presse déjà vous disiez et même vous l'avez dit en préambule que ça devait ouvrir en 2013. Tout le monde le sait dans cette salle qu'ouvrir une école ça veut dire effectivement des élèves, ça veut dire des enseignants, ça veut dire un programme. L'IFA que vous prenez en exemple où j'étais allé à l'inauguration, il n'y a pas trente élèves à l'IFA vous le savez très bien, il doit y en avoir, je ne sais pas, moins d'une dizaine.

Ouvrir cette école d'informatique – si en Juin vous relancez le jeu – il est absolument impossible d'avoir à la fois un investisseur, d'avoir des élèves qui vont subitement s'inscrire en Juin alors que des écoles d'informatique et si on prend la plus célèbre d'entre elles à Paris, 42, gratuite, lancée par le fondateur de *Free*, donc lancer une école au mois de Juin pour dire « il y aura des élèves avec un programme, et des équipements au mois de Septembre ou Octobre » à un moment donné il faut être réaliste et reconnaître que c'est impensable. Comment au mois de Juin des élèves vont décider de venir s'inscrire à Trouville, c'est-à-dire que ce ne sera même pas en Juin puisque si vous relancez le tour dans le meilleur des cas ça va se décider en Juillet ou Août ; en Septembre dire à des élèves « au fait il y a une école qui vient d'ouvrir à Trouville avec des enseignants », personne ne peut croire que ça existe. Ca veut dire qu'on prend une année de plus.

Le Maire : Une année peut-être pas mais ça nous ramènera à Avril prochain assez vraisemblablement.

M. Cervoni : Donc Avril ça fait 2015.

Le Maire : Absolument.

M. Cervoni : Moi j'ai le sentiment quand même, sincèrement, la campagne est passée, j'ai le sentiment quand même, sincèrement, que c'est une information quand je vois que les *Amis de Trouville* avaient l'air de le savoir, que la dirigeante d'*Améthyste* que vous évoquez voit bien qu'on est au bout, j'ai l'impression que ça fait déjà plusieurs mois qu'il est évident que ça n'ouvrira pas en 2014 et je voudrais qu'on se le dise, ça me semble être une évidence.

Le Maire : *Agnès Borlet* d'*Améthyste* et *M. Rakotomalala* sont venus à Trouville il y a quelques mois en nous demandant si on voyait un inconvénient à ce qu'ils ouvrent en Avril. Donc ils avaient l'air d'en être persuadés, ils ont demandé un rendez-vous avec leurs nouveaux financiers, avec une série de quatre ou cinq personnes qui devaient régler un certain nombre de problèmes dont la fixation définitive du loyer, nous avons une proposition précise d'ailleurs très élevée de loyer par les Domaines, ce qui implique une certaine négociation, et puis ils ont brusquement changé leur fusil d'épaule après, ce qui arrive assez fréquemment avec des sociétés privées parce qu'elles sont soumises aux aléas du marché, mais ce qui n'était pas prévisible par la Ville.

M. Luquet : M. le Maire, excusez-moi, mais il y a des Trouvillais qui m'ont demandé, on a vu dans la dernière *Mouette* de 2013, un appel de la Mairie pour avoir des studios, des locations possibles pour les élèves. Qu'en est-il ? Que doit-on leur répondre ?

Le Maire : J'ai indiqué dans la *Mouette* que, lorsque l'école sera opérationnelle, il faudrait loger les élèves et que ça donnera une possibilité pour tous les propriétaires de meublés, de même que l'école, l'*Institut de Tourisme*, dont le siège est à Deauville, loge ses élèves soit à Deauville, soit à Trouville, il y a un certain nombre de Trouvillais qui en ont. C'est une occasion intéressante pour les propriétaires de meublés, on les a recensés en croisant les fichiers dont dispose la commune et ceux dont dispose l'Office de Tourisme qui fait la promotion des meublés quand ils répondent à certaines normes, de façon à pouvoir informer les propriétaires et les contacter lorsqu'on aura une certitude sur une date de première rentrée des classes. Donc on a fait un pré-avertissement par la *Mouette* que l'on concrétisera quand on aura une certitude sur le calendrier de l'opération. Mais c'est une opération privée dont on ne maîtrise pas nous-mêmes, pour les raisons que je viens d'indiquer, le calendrier.

M. Armanet : En tout cas, M. le Maire, je trouve que c'est un projet formidable pour la Ville que d'avoir cette ambition d'ouvrir une école informatique, c'est compliqué mais je pense qu'il faut continuer, s'accrocher et tenir. C'est important.

Mme Schemla : Le problème c'est qu'on n'est plus en période électorale.

Le Maire : Comme dans tous les projets privés – on a l'expérience avec les cures marines – on maîtrise mal le calendrier parce que le calendrier des entreprises dépend de leur rythme, de leur situation financière, et selon les moments, on l'a vu avec les cures marines, ils ralentissent ou ils accélèrent en fonction de leur situation globale et de leurs projets.

M. Luquet : M. le Maire, est-ce qu'on peut revenir au budget 2014 avant que tout le monde ne s'endorme ?

J'ai quelques questions à vous poser où plutôt à M. Quenouille. En ce qui concerne les cotisations « retraite » du personnel de la Mairie, elles ont augmenté de 30 % en deux ans. Est-ce que ça veut dire qu'il y a eu un changement de la structure du personnel ? Vous avez plus de cadres ? Est-ce qu'il y a eu un changement dans la structure ? Des promotions, des embauches ?

Le Maire : Je pense qu'il y a eu une augmentation des cotisations de la caisse de la CNRACL, de la caisse du personnel municipal ; la CNRACL que la Chambre de la Cour des Comptes - à laquelle j'appartenais - contrôle, est une institution dont le budget et les comptes progressent en accordéon. De temps à autre le Ministère des Finances la laisse aller au bord de la faillite et puis brusquement augmente le taux des cotisations ce qui baisse le budget des collectivités locales.

Donc c'est l'augmentation des taux des cotisations « employeur » du personnel municipal qui diminue les choses puisque le personnel étant à peu près stable il n'y a pas de raison que les cotisations sociales « employeur » se modifient.

M. Luquet : Excusez-moi mais en 2013 on a pour 1.017.000 € cotisations CNRACL et vous prévoyez 1.236.000 €, c'est-à-dire 220.000 € d'augmentation après 80.000 € d'augmentation en 2012.

Le Maire : Il y a eu en plus un cas particulier de membre du personnel qui avait été en congé de longue maladie et donc il a fallu verser des compléments de cotisations au moment où il y a eu une reconstitution de carrière, ce qui est un problème particulier mais sinon c'est la différence de taux des cotisations de la CNRACL qui explique le changement.

M. Luquet : L'autre poste budgétaire beaucoup plus important concerne les dotations de l'Etat, de la Région. Vous étiez comme moi à la *Communauté de Communes*, au conseil, le Président, *M. Philippe Augier* a annoncé une baisse des dotations de l'Etat qui serait de l'ordre de 10 %, qui pourrait atteindre 10 %. On parle au niveau national d'une ponction de 11 milliards d'euros, au niveau national, or cette ligne budgétaire de 3 millions reste stable. Est-ce que c'est réaliste de ne pas prévoir dès maintenant au moins une baisse sensible ?

Le Maire : Les indications qu'on a données correspondent aux indications que nous a données la Trésorerie et la situation n'est pas forcément exactement la même pour la *Communauté de Communes* que pour la commune parce qu'il y a les péréquations nationales au titre du Fonds de Solidarité Urbaine, si mes souvenirs sont bons, et la *Communauté de Communes* et la commune de Deauville peuvent être plus ponctionnées que nous parce qu'elles ont un potentiel fiscal plus élevé.

M. Luquet : Ici même, M. le Maire, on vous avait posé la question : quel sera l'impact du changement de la situation de Trouville qui perd son statut de chef-lieu de canton ? On vous a posé la question il y a à peu près deux Conseils Municipaux, est-ce que vous avez la réponse aujourd'hui M. le Maire ?

Le Maire : Nous n'avons pas la réponse, on n'a pas fait d'étude approfondie. On vient de déposer un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret ayant décidé le redécoupage cantonal, dont l'argument principal de notre avocat, *Maître Lamorlette*, est le fait que le nouveau découpage cantonal ne respecte pas du tout les autres découpages territoriaux. Celui des communautés de communes, celui du SCOT notamment.

Je ne sais pas les changes de succès de ce recours. Il y a de très nombreux recours en France faits contre tous les décrets de redécoupage cantonal dans tous les départements, mais en tout cas nous avons fait la démarche, on y a été fortement incités notamment par le Conseiller Général du Canton, *Anne d'Ornano*.

L'impact précis sur les dotations de la commune, dans la mesure où elle est chef-lieu de canton ce qui peut lui apporter quelques majorations, est vraiment quelque chose de techniquement difficile à calculer.

M. Luquet : M. le Maire, j'approuve totalement votre démarche en ce qui concerne le découpage du canton puisque sont mises de côté plusieurs villes de la *Communauté de Communes* qui partent dans le canton de Pont l'Evêque et nous approuvons, enfin j'approuve personnellement votre démarche. Par contre, je suis quand même un peu étonné du flou dans lequel nous sommes sur le plan budgétaire ; on avait l'impression que c'était une catastrophe pour Trouville, sur le plan financier j'entends, apparemment pas puisque vous ne connaissez toujours pas les chiffres.

Le Maire : Nous n'avons jamais dit que c'était catastrophique, on a dit que ça pouvait avoir un impact.

M. Luquet : Lequel ?

Le Maire : Mais il faut connaître de manière détaillée les clés de calcul de chaque dotation ; il y a quelques experts au sein de la direction des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur qui connaissent ce genre de chose mais c'est un travail complexe à faire.

M. Luquet : Je n'en doute pas, merci M. le Maire.

Le Maire : S'il n'y a pas d'autres observations, je vais mettre le budget aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Votent contre M. Cervoni (+ pouvoir de M. lehot), Mme Guillon, M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

Fixation des taux des taxes directes locales – Année 2014
--

Le Maire : Je propose de les maintenir au niveau de 2013. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Abstentions M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon, M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Maire : Maintien de la taxe de 2013. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Abstentions M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon, M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

Octroi de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Le Maire : Il est proposé de continuer à lui donner une indemnité de conseil. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Délibération adoptée à l'unanimité.

Complément des tarifs municipaux pour l'année 2014 Budget annexe de la Ville – Non assujettis à la TVA

Le Maire : Il est proposé simplement d'accorder la gratuité du Musée et des animations pédagogiques, les cours que donne Anne Joseph à la Palanquée des Arts, pour donner des lots dans les kermesses organisées par différentes associations voire communes voisines qui nous demandent un certain nombre de prix et c'est une manière de faire la promotion du Musée sans perdre des recettes colossales, les tarifs du Musée n'étant pas très élevés.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Vote contre Mme Schemla.

Octroi de subventions pour l'année 2014

Le Maire : Je précise que les subventions qui vous sont proposées sont la reconduction à l'identique des subventions de l'an dernier, on n'a pas accordé des augmentations quand elles nous étaient demandées, ni accordé de subventions à de nouvelles associations. Nous nous réservons la possibilité de le faire et on fera des propositions soit lors d'un prochain Conseil Municipal, soit éventuellement lors du vote d'une décision modificative en Septembre, après réexamen à tête reposée des demandes de différentes associations.

Je ne vous fais pas la liste complète des associations et des montants proposés que vous avez sous la main, si vous avez des questions particulières sur telle ou telle association je suis prêt à y répondre.

M. Cervoni : Juste une observation, M. le Maire, sur l'Association Sportive Trouville-Deauville, nous souhaiterions que vous usiez de votre influence pour que plus souvent dans la presse quand on cite cette association, on n'oublie pas Trouville et elle est souvent citée comme étant « Deauville » parce que souvent pour des nombre de caractères, quand il n'y a pas assez de place on met Deauville et Trouville disparaît, ce qui est un petit peu dommage, compte tenu justement de la subvention et de notre investissement dans cette association.

Le Maire : Oui, c'est l'une des plus grosses subventions, on donne toujours la même subvention que Deauville et il y a une bonne coordination entre les deux villes sur ce point ; l'association est bien gérée et a fait des efforts réussis ces dernières années et nous demandons régulièrement à la presse et le président de l'ASTD, votre colistier *Philippe Tholmer* en fait autant, enfin nous essayons d'obtenir, quand il intervient en tant que journaliste, qu'il prenne en compte cette observation pour bien montrer le caractère bi-communal de cette association qui existe d'ailleurs depuis plus de 100 ans, on a fêté le centenaire il y a deux ou trois ans. Ca montre que Trouville et Deauville s'entendent mieux historiquement qu'on ne le pense puisque l'association marche bien et est sponsorisée par les deux villes depuis 115 ans ce qui n'est pas mal.

M. Cervoni : Je me réjouis que nous ayons une unanimité sur cette proposition et donc si vous pouviez insister.

Le Maire : Parlez-en à *Philippe Tholmer* aussi.

M. Cervoni : Oui, mais justement il déplore cette situation.

Mme Schemla : A propos des associations on ne va pas entrer à cette heure-ci dans les détails mais elles sont à la fois d'une remarquable utilité dans la Ville à tous points de vue mais certaines d'entre elles, je n'en citerai aucune ce soir, reçoivent des montants qui nous paraissent tout à fait démesurés. Notre sentiment est certainement qu'il faudrait mettre un peu d'ordre dans tout cela et surtout y voir clair, ce qui n'est pas le cas par rapport à des budgets de fonctionnement, à des objectifs, à des réalisations.

Par conséquent nous souhaitons vous demander et soumettre à votre jugement et sagacité la proposition d'un audit indépendant, comme nous l'avions d'ailleurs proposé nous-mêmes lors de la campagne électorale, pour que l'on essaie de voir où et à quelles associations doivent continuer les sommes qui sont allouées, si certaines d'entre elles doivent être revues. Bref que les choses soient un peu éclaircies et je crois que, ce n'est pas le moment ce soir, mais qu'il serait bon que nous puissions entrer dans les détails dans le cadre d'une commission de travail.

Le Maire : On peut en parler dans le cadre d'une commission, on a déjà fait des audits que j'ai d'ailleurs faits moi-même. Il y a eu deux cas particuliers...

Mme Schemla : Ils n'étaient donc pas tout à fait indépendants.

Le Maire : On a eu deux cas particuliers où il y a eu des critiques faites à des associations, on a regardé de plus près leurs comptes et on leur a demandé, dans un cas on a arrêté de verser une subvention, dans l'autre cas on a demandé un certain nombre de progrès à l'association qui les a accomplis. Les Chambres Régionales des Comptes demandent aux communes d'ailleurs de regarder elles-mêmes ce qui se passe en cas de doute, et rien n'est plus normal que d'interroger une association.

Elles nous envoient obligatoirement leurs budgets et leurs comptes, l'examen n'est pas très difficile à faire : il faut interroger l'association et avoir des justifications plus grandes. Je pense que la bonne solution c'est qu'en commission des finances vous indiquiez les associations qui vous surprennent et puis qu'on en parle et qu'on pose des questions éventuellement. C'est tout à fait possible. Mais je n'ai pas de soupçons, une seule association le *Groupe Marcel Proust* pour ne pas la nommer où j'ai un petit doute, on les subventionne depuis deux ou trois ans, je n'ai pas eu beaucoup de retours sur leur activité ; dans les autres cas ce sont des associations qu'on connaît bien et qui m'inquiètent peu ou pas du tout a priori.

Il y en a même qui sont très peu gourmandes : le *Vélo-Club de Trouville-Deauville* qui a une activité sportive importante, qui a une population très jeune et de gens très modestes, a une activité importante avec très peu de crédits, c'est vraiment une association qui est vraiment digne d'éloges, la Maison des Jeunes a un très gros budget mais est très économe de ses deniers et a des comptes extrêmement transparents. A chaque assemblée générale de la Maison des Jeunes on a des indications extrêmement précises sur la répartition du budget, l'activité de chaque section et j'ai globalement une très bonne impression concernant la M.J.

M. Luquet : M. le Maire, précisément sur la Maison des Jeunes nous sommes constamment interpellés par des Trouvillais qui trouvent que la...

Changement de face de la cassette n° 3

M. Luquet : D'autres communes, ce qui est tout à fait souhaitable bien sûr, mais qu'il devrait y avoir un financement des autres communes, notamment on m'a parlé dans le domaine de la céramique avec un four qui quand même est très coûteux, utilisation par énormément gens de l'extérieur, de Honfleur pour ne pas les citer, et qui bénéficient des mêmes tarifs que Trouville.

Donc il faudrait faire un audit de cet état de fait, je pense qu'il y a aussi du côté de l'Ecole de Musique le même phénomène : c'est-à-dire qu'il y a des gens qui profitent – mais c'est tout à fait souhaitable – qui profitent de nos structures, de nos équipements, de nos professeurs mais qui n'en paient pas le prix eux-mêmes où à travers les communes dont ils viennent.

Le Maire : Nous cherchons à augmenter les financements des autres communes aussi bien à la Maison de Jeunes qu'à l'Ecole de Musique, on a obtenu des progrès importants à l'Ecole de Musique en l'intercommunalisant d'abord puis en faisant participer financièrement la *Communauté de Communes*, mais Trouville continue à payer la plus grande part.

Dans le cas de la Maison des Jeunes qui est gérée par une association qui a une très forte personnalité, l'un de leurs principes est de ne pas faire de distinction entre l'origine des communes ; ils ont quelques subventions des autres communes mais elles sont très faibles par rapport à celle de Trouville.

La participation des Trouvillais est tout de même majoritaire. Ils nous donnent chaque année l'origine de leurs membres, la deuxième commune étant Touques puisqu'ils sont maintenant sur le territoire de Touques. Le dialogue doit continuer avec ces associations.

M. Luquet : Merci M. le Maire, je voudrais quand même parler des *Sauveteurs en Mer*, je pense que Trouville a un port, Trouville a des bateaux, Trouville a des marins, et une subvention de 4.000 € pour nos *Sauveteurs en Mer* ça me paraît très mesquin quand on voit les subventions faites aux *Veuves d'Indochine*, aux *Combattants de l'Indochine*.

Le Maire : Ils ont une subvention assez forte de la *Communauté de Communes* également et ils ont intégralement ce qu'ils demandent. C'est une association exemplaire, enfin qui travaille avec un vrai bénévolat et qui travaille à risque et on leur donne exactement ce qu'ils demandent. Mais je partage votre avis sur le caractère modeste de cette subvention par rapport aux services très importants qu'ils rendent. L'association est d'autant plus proche de Trouville que son président actuel, M. *Patrice Brière*, est l'un des chefs de service des services techniques municipaux.

Je vais passer au vote de ces subventions. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Votent contre M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

**Fixation du montant de la participation de la commune aux dépenses
des écoles privées pour l'année 2014**

Le Maire : Il y avait une « coquille » dans la délibération initiale et il est proposé de maintenir le montant actuel qui est de 360 €/élève trouvillais des écoles primaires et de 665 et non pas 660 €/élève des écoles maternelles. Sous bénéfice d'inventaire il n'est pas exclu, qu'après examen, on propose une rallonge ultérieurement puisque normalement nous devrions donner exactement la même subvention aux écoles privées que nos coûts de fonctionnement des écoles publiques et que cette subvention est inférieure à leur coût de fonctionnement. L'école *Jeanne d'Arc* a des difficultés notoires.

M. Luquet : M. le Maire, excusez-moi, est-ce qu'on peut revenir sur les associations parce que nous avons demandé à ce qu'il y ait un audit des associations. Est-ce que ce vote implique que vous acceptez qu'il y ait un audit ? Vous allez commanditer un audit pour les principales associations ?

Le Maire : Ca n'est pas ma position. Ma position est qu'on peut discuter en commission, vous pouvez attirer notre attention sur différentes associations et on regardera la meilleure méthode mais on peut très bien auditer nous-mêmes les associations, on n'a pas forcément besoin d'un audit indépendant pour des raisons qui, pour la plupart, sont relativement petites, qui pour les plus grandes, notamment la Maison des Jeunes, ont un expert-comptable dont les comptes nous sont accessibles et dont le fonctionnement est très simple, ce n'est pas très compliqué à contrôler. Donc je ne vois pas pourquoi faire appel à un auditeur extérieur.

M. Luquet : Nous pensions avoir été clairs, je pense que l'on pourrait revenir sur ce vote puisqu'on s'opposerait.

Le Maire : Vous pouvez revenir sur ce vote.

M. Luquet : Voilà sur ce vote, négativement.

Le Maire : Ca fera plaisir aux associations.

M. Luquet : Uniquement parce que nous réclamons un audit, non pas que nous sommes contre les subventions aux associations.

M. Cervoni : Par contre nous, on ne change pas notre vote.

Le Maire : J'ai bien compris, tout à fait.

M. Cervoni : Non, non, nous, on ne change pas notre vote. M. le Maire, s'il vous plaît.

Le Maire : Attribution de subvention au collège et lycée *Marie Joseph*.

M. Cervoni : M. le Maire, s'il vous plaît.

Le Maire : M. Cervoni excusez-moi.

M. Cervoni : J'ai un petit problème de forme sur cette délibération que vous nous avez proposée pour l'école privée *Jeanne d'Arc* d'abord sur le déroulement. Vous nous soumettez une délibération qui fait référence à une convention conclue en 1987, je doute que beaucoup d'élus autour de cette table aient lu la convention, donc je l'ai réclamée au Directeur Général des Services qui me l'a envoyée mais pour que les élus puissent analyser un document et puissent prendre une décision sur une délibération il serait logique d'avoir tous les éléments permettant de délibérer. Donc là c'était un peu gênant de ne pas avoir cet élément qui est justement la base même de cette délibération.

Cette délibération a son importance puisqu'elle permet de décider le montant que vous affectez dans le budget 2014 où j'ai vu que vous aviez prévu 57.000 € et j'en déduis donc que vous avez la liste des élèves de l'école *Jeanne d'Arc*.

Le Maire : Ils nous la donnent chaque année mais je ne sais pas si on a bâti le budget en reconduisant celui de l'an dernier ou à partir du vrai chiffre.

M. Cervoni : J'ose espérer parce que la convention précise justement que l'école s'engage à fournir à la Ville ses effectifs au 30 Septembre de chaque année. Donc est-ce que les effectifs on peut les avoir ?

Le Maire : Ce qu'ils font.

M. Cervoni : Donc on les a.

Le Maire : Ils donnent le chiffre qu'on leur demande.

M. Cervoni : Pourquoi est-ce que nous ne les avons pas en annexe pour vérifier que justement le budget est conforme à ce qui est calculé ? Je veux dire que ce n'est pas une opération magique. On n'a pas la moindre idée du nombre d'élèves qu'il y a dans l'école.

Le Maire : Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on reporte cette délibération au prochain Conseil Municipal.

M. Cervoni : Je vous en remercie.

Le Maire : Et qu'on fasse une étude complémentaire sur ce sujet. Je n'exclus pas qu'on fasse une proposition d'augmentation du taux individuel.

M. Cervoni : Au moins que le chiffre corresponde à la réalité.

Le Maire : Pour des éclaircissements des bases de la délibération, ce qui est parfaitement normal. Donc je renvoie en commission la délibération.

M. Cervoni : Je vous remercie.

<p>Attribution de subvention au collège et lycée Marie Joseph dans le cadre de la Loi Falloux</p>
--

Le Maire : Nous proposons, comme l'indique la délibération, de donner le maximum possible qui est du tiers du 10^{ème} des dépenses de restauration à la charge des familles ; *Marie Joseph* nous fournit lesdites dépenses et les 13.897,66 € sont le résultat de ce calcul.

M. Cervoni : Je crains que vous ne deviez reporter voire annuler cette délibération car elle fait référence à l'article 69 de la Loi Falloux de 1850.

Le Maire : Elle est ancienne.

M. Cervoni : Sauf que l'article 69 a été abrogé par l'ordonnance 2000-549 parue au *Journal Officiel* le 20 Juin 2000. Donc je ne vois pas comment vous pouvez faire référence à l'article 69 de la Loi Falloux puisqu'il a été abrogé, la date exacte, pardon, c'est le 22 Juin 2000, donc il ne peut pas être la référence de cette délibération.

J'attire votre attention sur le fait qu'il a d'ailleurs été remplacé, peut-être parce que vous vouliez faire référence à l'article L 51-4 du Code de l'Education et si c'était à celui-là que vous vouliez faire référence, il est précisé, c'est fortement similaire à celui de la Loi Falloux, sauf qu'il est précisé que « *le conseil académique de l'Education Nationale donne son avis préalable sur l'opportunité de cette subvention* ». Donc cette délibération me paraît inopportune.

Le Maire : Elle est essentielle au bouclage de l'équilibre budgétaire du lycée et collègue. On peut profiter...

M. Cervoni : M. le Maire, que ce soit nécessaire pour le bouclage d'un budget j'en suis tout à fait heureux de l'apprendre, mais il y a une règle, on fait référence à un article qui n'existe pas, donc il y a un vice de forme dans cette délibération.

Si elle est votée ce soir, le Tribunal Administratif évidemment l'annulera, donc l'annulera dans six mois, un an, deux ans, quand il traitera cette délibération, donc on reviendra en arrière. Donc je suis désolé, il y a un article qui n'existe plus, qui a été abrogé, on ne peut pas faire référence à un article abrogé pour voter une délibération.

Le Maire : Ce que je vous propose c'est de voter cette délibération, vous ferez un recours si vous l'estimez.

M. Cervoni : Je suis surpris, M. le Maire, que vous proposiez cela et que Mme le Juge qui est déléguée aux affaires scolaires accepte que l'on enfreigne un article de loi ou plutôt qu'on vote sur un article de loi qui n'existe pas et qui en plus, je le rappelle, que le conseil académique doit donner son avis préalable. Où est l'avis préalable dans cette délibération ?

Le Maire : Je ferai vérifier les textes, s'il le faut on fera revoter une autre fois une délibération avec de nouvelles références, éventuellement une consultation si nécessaire, mais je ne sais pas à quelle date précise on verse cette subvention mais je sais qu'elle est très importante pour l'équilibre financier de l'établissement en cause et je ne veux pas l'en priver. Donc si vous souhaitez faire un recours, vous pouvez le faire.

M. Cervoni : M. le Maire, comment peut-on, alors que l'on sait...

Le Maire : On fera en sorte de régulariser la situation dans l'intervalle pour que la subvention ne soit pas remise en cause.

M. Cervoni : Je ne comprends pas comment des élus peuvent accepter alors que l'article de loi a été abrogé en 2000, ça fait quand même 14 ans enfin on va dire 13 ans $\frac{1}{2}$. Je pense que tout le monde a eu le temps de s'apercevoir que cet article de loi n'existait plus, vous ne pouvez pas soumettre une délibération à des élus alors que l'on sait pertinemment qu'elle n'est pas conforme. Ca me semble incroyable, on sait qu'il y a un vice de forme et on vote quand même.

Le Maire : Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont soumises au Sous-Préfet au titre du contrôle de légalité, s'il y avait un vice de forme manifeste dans une de nos délibérations le Sous-Préfet nous l'aurait dit.

M. Cervoni : Non, vous savez très bien comment fonctionne le contrôle de légalité, le contrôle de légalité ne vérifie pas le fond.

Le Maire : Il nous aurait demandé de modifier la délibération, ce qu'il n'a pas fait.

Donc il est assez vraisemblable qu'il faille présenter un dispositif légal plus précis avec la référence à une loi récente ayant repris la Loi Falloux, à un article de je ne sais pas quel code, si c'est le Code des Collectivités Territoriales ou un code lié à l'Education Nationale si tant est qu'il y en ait un.

M. Cervoni : C'est le Code de l'Education Nationale en effet.

Le Maire : Le Code de l'Education Nationale ce n'est pas ma spécialité, mais je vais tout de même proposer le vote de cette délibération. Je vous remercie de ces remarques d'ordre juridique que nous allons creuser. Je ne vais pas empêcher l'établissement de toucher sa subvention, s'il le faut on re-délibèrera plus tard avec une délibération mieux rédigée.

M. Cervoni : Je trouve ça inacceptable, M. le Maire, parce que vraiment là, je tombe des nues qu'en 14 ans vous ne vous soyez pas aperçu que cet article de loi avait été abrogé.

M. ... : Je crois que c'est important que vous soyez arrivé pour qu'on s'en aperçoive mais on parle des enfants trouvillais. Donc je crois que c'est ça l'important ; donc on va vérifier l'administratif, bien sûr on régularisera.

M. Luquet : Excusez-moi parce que ce n'est pas du tout un argument. Le budget de *Marie Joseph* est-ce que vous le connaissez, Monsieur ? 13.000 € c'est une goutte d'eau dans le budget de *Marie Joseph*, ça avoisine le million d'euros, ça dépasse pardon le million d'euros. Vous pensez qu'ils ont besoin de 13.000 € demain matin.

Non, je pense qu'il faut, non ce n'est pas une question de bloquer, de blocage, il faut absolument que cette délibération soit refaite dans le cadre de la loi. Vous ne pouvez pas demander, même à vos colistiers M. le Maire, de voter.

Le Maire : Le rôle d'un Conseil Municipal ce n'est pas de faire du juridique, c'est d'aider des gens qui en ont besoin. Bien entendu, mieux vaut avoir des délibérations impeccables et je suis prêt à modifier la délibération après examen juridique, mais je ne veux pas donner à cet établissement scolaire qui fonctionne extrêmement bien, qui accueille de nombreux Trouvillais et non Trouvillais, que l'on le considère comme un établissement de seconde zone.

Mme Guillon : Ca veut dire quoi ?

Le Maire : Ca veut dire que je propose, je ne veux pas différer cette délibération pour des raisons de pure forme.

J'en suis d'autant plus persuadé qu'il faut le faire que jamais le corps préfectoral qui est attentif au respect de la loi, surtout dans le domaine sensible des aides à l'enseignement privé, s'il y avait eu une illégalité dans une de nos délibérations le Sous-Préfet nous l'aurait dit.

Mme Guillon : Est-ce que votre Adjointe aux affaires scolaires est du même avis que vous ?

M. Cervoni : Excusez-moi, Mme le Juge, on ne vous a pas entendue.

Mme de Gaetano : J'ai dit, M. Cervoni, que le texte effectivement peut être important mais là en l'occurrence c'est le fond sur lequel on décide, et effectivement si après on doit changer la référence juridique on le fera mais en l'occurrence on peut voter en l'état s'agissant juste d'un problème de fond.

M. Cervoni : Non, Mme le Juge, il n'y a pas simplement un problème d'article, il y a un problème qu'il doit y avoir un avis préalable du conseil de l'Education.

Mme de Gaetano : S'il vous plaît, M. Cervoni, je ne suis pas « Mme le Juge » et je suis « Mme de Gaetano ». Merci.

M. Cervoni : Vous avez tout à fait raison, Mme le Juge.

Le Maire : Nous sommes ici en tant qu'élus de Trouville et pas à titre professionnel. Je ne représente pas plus la Cour des Comptes ici, pas plus que Mme de Gaetano ne représente la Justice de proximité du Havre.

Mme de Gaetano : Et puis on ne dit pas « Mme le Juge » on dit « Mme la Présidente », merci Monsieur.

M. Cervoni : Vous avez tout à fait raison, Mme la Présidente.

Le Maire : Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Votent contre M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon, M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

<p>Remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires du personnel</p>

Le Maire : Cette délibération reprend purement et simplement les derniers décrets, ceux de 2007, sur les frais de mission du personnel municipal.

Il ne me paraît pas indispensable mais la Trésorière de la commune a demandé qu'on délibère pour être sûr de la base des frais de mission que l'on accorde d'ailleurs assez récemment au personnel municipal de Trouville qui ne se promène pas beaucoup et n'a pas beaucoup de frais de déplacement. Il y a parfois des chauffeurs qu'on envoie chercher du matériel pour les expositions du Musée à Paris, des choses de ce genre mais c'est plutôt exceptionnel.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

<p>Décision portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes en date du 20 Janvier 1984 pour la bibliothèque</p>

Le Maire : C'est simplement l'actualisation de la régie de recettes de la bibliothèque. Comme les bibliothécaires encaissent de l'argent, parfois de l'argent liquide, au titre des locations de livres ou des paiements des abonnements, elles sont encadrées juridiquement par le dispositif des régies de recettes ; elles peuvent être contrôlées de manière inopinée par le Trésorier de la commune qui peut venir vérifier s'il y a bien dans leur caisse le montant indiqué sur les registres qu'elles doivent tenir. C'est la raison pour laquelle on délibère relativement souvent sur des régies.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

<p>Salon du Livre – Demande de subvention – Année 2014</p>

Le Maire : Demande de subvention pour le *Salon du Livre Jeunesse* qui aura lieu en Juin prochain. Nous sommes certains d'obtenir une subvention de 2.000 € de la DRAC, à ce titre. Je suppose que personne n'y verra d'inconvénient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

<p>Autorisation de solliciter de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014 Modifications de structures de chaussées</p>

Le Maire : A cause du quartier d'Hennequeville nous avons droit à cette dotation comme une commune rurale. Il faut proposer des affectations correspondant au montant auquel on a à peu près droit.

Donc il est proposé un travail sur le boulevard Fernand Moureaux, la pose de ralentisseurs qui a été faite Cité Jardin et la réfection du chemin des Graves. Le caractère rural du boulevard Fernand Moureaux n'est pas très prononcé mais pour le reste ça me paraît possible.

Y a-t-il des oppositions ?

Mme Guillon : Boulevard Fernand Moureaux vous prévoyez des travaux donc avec des camions qui vont passer, repasser, donc vous faites des travaux et vous savez très bien que la voirie va être abîmée par tous ces passages de camions.

Le Maire : C'est un petit travail, si François Briard a des idées précises sur le sujet.

M. Briard : Je n'ai pas des idées simplement il s'agit d'un tout petit bout qui est abîmé sur la rue Fernand Moureaux, qui est très abîmé donc qu'il faut remplacer.

Le Maire : Sinon on fera effectivement des travaux plus importants après le creusement du parking.

Donc y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Le Maire : La Trésorière de la commune a demandé qu'on lui confirme les affectations traditionnelles du compte « fêtes et cérémonies », ce qui est fait : décorations de Noël, fleurs, bouquets, gravures, médailles, factures de sociétés, troupes de spectacles, feu d'artifice, frais de restauration de la commune.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds interministériel de la prévention de la délinquance – Actions dans le cadre de *Faire la fête sans perdre la tête*

Le Maire : Il est demandé une subvention au Fonds interministériel de la prévention de la délinquance.

L'opération *Faire la fête sans perdre la tête* est une opération gérée par la *Communauté de Communes*. Son coût total est élevé : 16.000 €, la partie correspondant à un financement, il y a des actions à Trouville, est de 4.500 €.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Demande d'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme

Le Maire : Il s'agit d'une « vieille » taxe correspondant à un permis de construire de 1988. L'entreprise pétitionnaire sans doute en faillite n'a jamais payé les 847 € et le Trésorier d'Hérouville-Saint-Clair, où elle avait son siège, nous demande de les admettre en non-valeur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signer des conventions financières pour le versement de subventions – Année 2014

Le Maire : Ce sont les conventions qu'il faut verser à toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures à 23.000 €, soit l'*Association Off* qui gère *Off-Courts*, la *Maison des Jeunes*, l'*ASTD*, le *Club Nautique* (le CNTH), les *Musicales de Trouville*, et l'*Ensemble Vocal de Trouville*. Donc une convention précise est proposée pour chaque association qui précise les activités de cette association qui sont la contrepartie de la subvention qui leur est proposée.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signer une convention de partenariat à objectif culturel entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Ensemble Vocal de Trouville-sur-Mer

Le Maire : C'est une convention de trois ans destinée à remplacer la dernière convention de trois ans qui a expiré et qui est faite pour donner une certaine garantie financière triennale aux aides de la Ville à l'*Ensemble Vocal*.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

**Modificatif n° 3 à l'état descriptif de division en volumes
du « Casino Municipal » - Avenant n° 4 au bail à construction
des Cures Marines**

Le Maire : Cette délibération et les modifications en cause ont pour objet de faire entrer dans le périmètre du bail à construction qui lie la Ville aux cures marines l'emprise du parking que les cures marines réalisent à leur frais. Les Domaines ont considéré que les frais de réalisation du parking étant supérieurs à la valeur de cette emprise, il n'y avait pas lieu à modifier la redevance que doit payer la *Société des cures marines* ; ne font pas partie du périmètre inclus dans le bail à construction les parties du parking actuel qui sont situées sur le domaine public maritime et celles qui correspondent à des places de stationnement publiques, c'est-à-dire celles qui sont le long de la piscine de Trouville. Y a-t-il des questions ?

M. Luquet : M. le Maire, en ce qui concerne la salle de théâtre du casino, nous avons étudié le dossier, elle ne fait pas partie de cette étude. Quel est le véritable propriétaire et l'occupant ? On a cru comprendre que c'était toujours la Ville.

Le Maire : C'est la commune. La Ville a sorti le théâtre du casino du périmètre de la concession du casino de façon à ce que le casino ne puisse pas en faire une salle de jeux comme c'était son intention initiale, ce qui est la meilleure sauvegarde possible de cette salle qu'il faudra rénover pour qu'elle puisse être réutilisée comme salle de réunion ou de théâtre, probablement pas comme salle multimédia complète mais pour un certain nombre d'activités culturelles. Donc non seulement l'ensemble du bâtiment du casino appartient à la Ville, mais cette partie du bâtiment ne fait partie ni du bail à construction des cures marines, ni de la délégation de service public du casino. Il n'y a que la Ville qui peut s'en occuper ; c'est le même statut que la salle dite de la plage, ancienne salle de l'ancien Office de Tourisme, qui non seulement appartient à la Ville mais est complètement gérée par la Ville.

M. Cervoni : M. le Maire, je voudrais juste profiter de cette délibération pour rappeler surtout aux spectateurs qui sont là ce soir et qui peut-être ne le savaient pas et à vos élus, l'historique donc des relations entre la Ville et les cures marines, c'est brièvement indiqué dans la délibération. Donc je rappelle que vous avez donné l'usage gracieux de la salle des congrès aux cures marines, qu'ensuite vous avez donné d'autres volumes en précisant dans une délibération que j'ai sous les yeux, « *je propose que l'on n'en tire pas partie et que l'on garde le bail emphytéotique avec la redevance de 45. 000 €* ». La proposition qui est faite par les Domaines est surprenante parce qu'ils proposent de doubler la redevance, d'augmenter de 50.000 €.

Donc vous aviez à l'époque cédé plusieurs volumes aux cures marines sans contrepartie financière, je pense qu'il est bon que les Trouvillais s'en souviennent à l'occasion de cette délibération.

Nous voterons contre cette délibération puisqu'elle s'inscrit dans la continuité des avenants que vous avez signés avec les cures marines.

Le Maire : Je rappelle que les cures marines sont un investissement privé de 36 millions d'euros, ce qui est une somme très importante, c'est plus important que l'ensemble des investissements publics de la commune pendant le dernier mandat, c'est un projet important pour l'économie de la Ville enfin l'économie touristique puisque viendront s'ajouter aux cures marines pas seulement les usagers de l'hôtel ***** mais les usagers de l'hôtellerie ancienne et plus modeste de Trouville, et puis des Trouvillais ou résidents secondaires habitant sur place et dans les communes voisines.

C'est un projet qui mobilisera 80 employés au début, 100 employés à terme, donc c'est important pour l'économie de la commune et il n'était pas nécessaire de charger la barque par un loyer élevé ; ce que nous attendons des cures marines c'est des retombées économiques globales et il y aura des retombées en plus sous forme de taxes de séjour pour la commune.

Donc je mets aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Le reste est pour.

Votent contre M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon.

Révisions des loyers de la poissonnerie

Le Maire : C'est une révision ordinaire, ce n'est pas la révision qu'on fait en fin de contrat, il ne s'agit pas de bail commercial mais de contrat parce qu'on est en partie sur le domaine public maritime, et lorsqu'on révisé tous les 9 ans on mandate un expert qui propose des nouveaux prix, qui seront certainement plus élevés la prochaine fois compte tenu du caractère florissant de l'activité de la poissonnerie. Les augmentations en fonction de l'indice de la construction sont plus modestes, pour prendre le premier cas on passe de 12.920,26 € à 16.611,36 €.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Mme Schemla : Une question s'il vous plaît, Monsieur.

Le Maire : Je vous en prie.

Mme Schemla : Pourquoi est-ce que les loyers de ces poissonneries qui sont quand même extrêmement riches, sont-ils aussi bas ?

Alors que quand vous voulez louer un magasin minuscule rue des Bains, il varie entre 1.500 et 2.500 €. Donc pourquoi la Ville se montre-t-elle si clémente à l'égard de ces poissonniers qui mériteraient des loyers autrement plus élevés que ceux que nous voyons là, il y a presque un petit scandale.

Le Maire : La Ville est plus raisonnable que les propriétaires de la rue des Bains qui parfois pratiquent des loyers trop élevés qui tuent le commerce local. Les loyers en cause sont relativement faibles mais ils sont beaucoup plus élevés qu'ils ne l'ont été dans le temps...

Changement de cassette – n° 4

Le Maire : ... Il ne faut pas oublier un point très important : c'est qu'on est sur le domaine public maritime, donc ce sont des baux précaires et révocables et ils ont une solidité d'implantation, si je m'exprime mal, beaucoup moins forte qu'un commerçant titulaire d'un bail commercial avec tous les avantages que donne le bail commercial. Ils sont dans une situation précaire, les fonds de commerce se transmettent en pratique mais les juristes de droit public vous disent que c'est tout à fait anormal et que la commune pourrait du jour au lendemain supprimer l'étal d'un poissonnier, c'est ce caractère précaire différent de la situation d'un titulaire du bail commercial qui explique aussi le fait que les baux sont moins élevés.

Ils ont beaucoup profité à la fois de la rénovation de la poissonnerie et des propres travaux qu'ils ont faits, leurs étals et leurs aménagements intérieurs qui ont été faits à leurs frais sont beaucoup plus beaux qu'avant et manifestement ils en ont eu des retombées positives.

Mme Schemla : En réalité ils bénéficient d'un privilège tout à fait exorbitant avec la complicité de la Municipalité.

M. Zivacco : Pas du tout.

Mme Schemla : Si, si, si, attendez M. Zivacco.

M. Zivacco : Je m'oppose.

Mme Schemla : Il se trouve que nous avons rencontré beaucoup de gens qui ont essayé ou qui ont dans leur famille des gens qui ont voulu louer des magasins, et quand ils ont appris – puisque nous le savons depuis un certain temps, certainement quelques mois, il n'y a pas très longtemps – les prix qui sont faits aux poissonniers pour leurs poissonneries dont vous connaissez le chiffre d'affaires pour tous, il y a quand même là quelque chose qui n'est pas très normal y compris pour la marche de la Ville et les finances.

M. Zivacco : Je m'oppose totalement à vos propos, Mme Schemla, tout d'abord je ne connais pas les chiffres d'affaires de la poissonnerie et je dois

dire que ça ne m'intéresse pas particulièrement. Je voudrais revenir sur la manière dont les loyers ont été fixés, ça ne s'est pas fait par l'opération du Saint-Esprit.

Mme Schemla : Certainement pas.

M. Zivacco : Ca a été fait par expertise, Mme Schemla, par rapport aux loyers du quartier et il y a eu deux décotes successives qui ont été appliquées. Tout ce que je dis est vérifiable sur des documents, il y a eu deux décotes, vous m'écoutez ?

Mme Schemla : Bien sûr je vous écoute.

M. Zivacco : Il y a eu deux décotes successives : une première parce que le bâtiment était municipal, et une seconde décote parce qu'il n'y avait pas moyen, ce ne sont pas des baux « tout commerce » évidemment, ce qui peut apparaître des baux par rapport au chiffre d'affaires que vous énoncez, je ne sais pas si vous les connaissez.

Mme Schemla : Moins bien que vous.

M. Zivacco : Non pas du tout mais je veux dire par-là que tout a été fixé légalement dans un cadre juridique et vous ne pouvez pas nous taxer d'avoir fixé ça à notre guise.

Mme Schemla : Je n'ai pas parlé de malversation juridique, je dis simplement, même s'il y a un cadre juridique, que les loyers octroyés à ces poissonniers sont absolument anormaux et scandaleux et qu'il n'est pas normal, étant donné la situation de la Ville et notamment des commerçants de la Ville en particulier dans le cadre et dans la rue des Bains, de voir cette distorsion avec de surcroît des personnalités ou certaines de ces personnalités dans ces poissonneries qui sont d'une folle arrogance à tous égards.

Le Maire : Sans blague !

Mme Schemla : Donc il y a là une sorte de lobby devant lequel on semble s'incliner.

Le Maire : Il n'y a pas de lobby particulier, il y a des gens qui ont un langage parfois viril comme celui des pêcheurs.

Mme Schemla : Vous appelez ça viril, M. le Maire ?

Le Maire : Certains sont d'anciens pêcheurs mais on est dans un port, on n'est pas dans un salon. Leur activité n'est pas une activité facile, il fait froid, il faut se lever très tôt. Historiquement les baux encore une fois sont supérieurs à ce qu'ils ont été ; ils ont un caractère particulièrement précaire parce qu'on est sur le domaine public maritime. La situation ne donne pas du tout les garanties de sécurité que donne un bail commercial, à chaque fin de contrat on fait ré-expertiser par un expert la valeur des baux et il est très probable qu'au prochain contrat, compte tenu de l'augmentation manifeste de leur chiffre d'affaires due notamment aux tables de restauration, l'augmentation des tarifs sera plus élevée.

Mais je préfère voir des commerces florissants et créant des emplois que des commerces fermés du fait de baux trop élevés comme on nous le reproche, par ailleurs, rue des Bains.

Mme Schemla : Qui leur a octroyé les tables sur le trottoir ?

Le Maire : C'est moi.

Mme Schemla : Et pourquoi ne pas avoir augmenté le loyer à ce moment-là, Monsieur ?

Le Maire : On leur fait payer des droits de terrasses qui sont l'équivalent strict au mètre carré des droits de terrasses de la catégorie des terrasses la plus chère, celle des grandes brasseries juste en face. Je n'exclus pas qu'on propose à l'avenir une augmentation un peu plus forte pour la poissonnerie, ils ont des surfaces plus petites mais manifestement très rentables et ça ne paraîtrait pas absurde de leur créer une catégorie particulière et je pense qu'ils pourraient le payer.

Mme Guillon : M. Cardon, je voulais dire qu'on avait toujours dénoncé le faible coût des loyers des poissonniers. Vous aviez fait une augmentation, vous étiez très content d'avoir fait une augmentation au retour dans les locaux mais c'est une augmentation moins faible par rapport, effectivement, aux autres commerces qui sont en face.

Le Maire : Il y en a eu une du temps où M. Hurel était leader de l'Opposition locale. Enfin historiquement il y a eu de nombreuses augmentations des loyers des poissonniers mais le taux total n'est pas hyper élevé.

Donc je mets au vote ces augmentations ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Abstentions M. Cervoni (+ pouvoir de M. Lehot), Mme Guillon, M. Luquet, Mme Schemla, M. Plattier.

Révisions des loyers

Le Maire : Les révisions de loyers payés par Orange pour les relais de téléphones portables qui sont au-dessus de l'école René Coty et au-dessus de l'église Bonsecours, malheureusement sont à la baisse parce que l'indice sur lequel ils sont assis a baissé cette année, ce qui arrive de temps en temps, mais c'est l'application du contrat.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de cession d'un fonds de commerce 96 rue Général de Gaulle

Le Maire : La Ville est propriétaire d'un local 96 rue Général de Gaulle, loué par bail commercial, à un commerce de vente de journaux. Ce commerce va être cédé, la commerçante qui entre souhaite ajouter à la vente des journaux celle d'articles de mercerie. Il est proposé de lui donner notre accord. Mme Guillon ?

Mme Guillon : Nous sommes d'accord pour cette cession de fonds de commerce mais je voulais savoir où en étaient les logements sociaux qui sont au-dessus ?

Le Maire : La dame va les louer. C'est un logement « tout court ».

Mme Guillon : C'est pour ça que nous avons acheté ce local.

Le Maire : On avait envisagé de les faire louer par les HLM mais l'obstacle c'est que la seule sortie du logement c'est le magasin, donc ça ne peut pratiquement être occupé que par la commerçante ; la dame qui s'installe est candidate à la location de l'appartement qui est au-dessus du magasin, ce qu'elle va faire et donc on va percevoir un loyer, et se trouver dans une situation logique ayant, d'un côté, un loyer qui n'est pas très élevé et, de l'autre, un bail qui est encore moins élevé, ce commerce vivotant.

La personne qui est partie nous a dit qu'elle travaillait à perte et vivait du traitement de son conjoint. Donc c'est la raison pour laquelle elle se déplace ; la nouvelle commerçante sera avantagée puisqu'elle va payer un loyer faible dans l'appartement du dessus et c'est la raison pour laquelle elle veut diversifier un peu les ventes pour augmenter sa rentabilité, ce qui paraît de bon sens.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

**Autorisation de signer une convention de mise à disposition de locaux
entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Association des Couleurs et des Formes**

Le Maire : C'est l'association de *Nicole Vatinel* qui s'appelait *Ateliers Montebello* et qui a changé probablement puisque l'association s'est déplacée de la *Villa Montebello* à l'ancien presbytère d'*Hennequeville*, mais la convention est similaire à toutes les conventions signées avec les associations.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

**Autorisation de signer une convention de sécurisation d'une épreuve sportive
Course des Garçons de Café – 11 Juin 2014**

Le Maire : Il s'agit de la course des garçons de café qui aura lieu le 11 Juin 2014, organisée par *M. Claude Legrand*, ancien serveur du *Central*. Vous avez dans les pièces annexes le parcours qui est étonnement long et difficile avec un long passage de plage pour des garçons de café portant des plateaux, ce qui ne doit pas être facile.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

**Autorisation de signer une convention entre la Ville de Trouville-sur-Mer
et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour la mise à
disposition du local *Le Trait d'Union***

Le Maire : Le *Trait d'Union* c'est le local SDF qui appartient à la *Communauté de Communes*. Il est mis à la disposition de la Ville pour qu'il soit loué aux CRS Maîtres-Nageurs pendant la saison, comme chaque année, d'où cette convention.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

**Autorisation de signer des conventions de groupement de commandes
avec le CCAS, la Caisse des Ecoles, le Syndicat mixte pour la gestion
de l'Ecole Intercommunale de Musique et autorisation de signer
le marché d'assurance pour les risques statutaires du personnel**

Le Maire : Il s'agit d'autoriser à commander conjointement pour l'ensemble de ces institutions, ça permet à la fois d'obtenir des prix un peu plus bas et surtout d'éviter de faire des appels d'offres indépendants pour la Caisse des Ecoles, le CCAS et dans une moindre mesure le Syndicat de l'Ecole de Musique qui sont des petites structures animées par des employés municipaux. Donc autant que le même appel d'offres serve pour tout le monde.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signer un avenant au lot « électricité » du marché pour l'aménagement de la bibliothèque municipale
--

Le Maire : Il s'agit d'un avenant de 19.013 € qui augmente le montant du marché en cause de 1,64 % pour poser des prises électriques supplémentaires parce qu'il y a plus de postes informatiques que cela initialement prévu.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs
--

Le Maire : Il s'agit de recruter comme fonctionnaire stagiaire au poste d'adjoint au patrimoine de 2^{ème} classe *Mme Capton-Joly* qui aide sur le plan administratif le conservateur du musée, *Kar Laurent*. *Mme Capton-Joly* était déjà contractuelle ; elle a très bien réussi donc il est proposé de la faire entrer dans la fonction publique territoriale.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signer une convention de partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale
--

Le Maire : Il s'agit de fixer les modalités des relations financières entre le CNFPT et la commune pour l'organisation de cours de formation du personnel municipal ; selon les cas ces cours sont gratuits ou payants quand il s'agit de cours pour trop peu d'élèves ou de cours pour lesquels la commune demande une formation spécialisée et non pas la formation type.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Création d'un comité technique commun

Le Maire : Les anciens comités techniques paritaires sont séparés en deux institutions : des comités techniques et des comités d'hygiène et de sécurité et les conditions de travail. Il est proposé de faire un comité technique commun à la Ville, au CCAS, à la Caisse des Ecoles et au Syndicat de Gestion de l'Ecole de Musique.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Octroi de subventions pour ravalement de façades

Le Maire : Pour un certain nombre de propriétaires dont vous avez les noms. Refus de subvention pour une personne qui a demandé une subvention de ravalement de façade pour refaire un mur et il y a également l'octroi d'une subvention pour pose d'enseigne conforme aux préconisations de la ZPPAUP pour un restaurant de la rue des Bains.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?
Délibération adoptée à l'unanimité.

M. Luquet : M. le Maire, excusez-moi, est-ce qu'on pourrait revenir sur la délibération concernant la bibliothèque municipale ?

Le Maire : Oui.

M. Luquet : Parce qu'on voit un montant d'avenant qui est passé de 1.900 € mais le montant global du marché 118.000 €, est-ce que ça fait partie des chiffres que vous nous avez donnés à la fin de l'année 2013 ?

Le Maire : Oui, on les a cités.

M. Luquet : Est-ce qu'on pourrait avoir le coût définitif de la bibliothèque ?

Le Maire : Je ne l'ai pas sous la main mais on peut vous l'envoyer. C'est 2,6 millions si mes souvenirs sont bons. On peut vous le confirmer par écrit.

M. Luquet : Je compte donc sur M. Linot. Merci.

Le Maire : Absolument.

Octroi d'une subvention pour pose d'un dispositif anti-volatiles

Le Maire : Octroi d'une subvention pour pose d'un dispositif anti-volatiles pour 75 €, c'est une petite subvention. Je suppose que personne n'y verra d'inconvénient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque

Le Maire : Il m'a paru très bien fait et il est fait à partir de règlements-types avec de légères adaptations à Trouville.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Approbation des modifications du règlement de fonctionnement de la Crèche-halte-garderie La Récré

Le Maire : Le règlement a été adapté puisque l'ancienne halte-garderie est devenue à la fois une crèche et une halte-garderie. Là aussi le règlement est très détaillé et bien fait, manifestement ils ont aussi repris des règlements-types et les ont adoptés. Je suppose que personne n'y verra d'inconvénient.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signer une convention de partenariat MILKA SNAX pour le Musée Montebello

Le Maire : C'est une délibération un peu farfelue qui autorise le musée à figurer sur les publicités de la société qui vend les produits MILKA SNAX et qui donne droit en contrepartie à quelques tickets gratuits d'entrée au musée. On a quelques conventions du même type avec différentes sociétés. Ça n'a pas d'effet fort sur la fréquentation du musée mais ça n'est pas nuisible.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'EPIC-Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer (carnet découverte)

Le Maire : Pour une opération ponctuelle des carnets de découverte vendus par l'Office, 5 €, qui donnent droit à des prix réduits ou à des gratuités, la Ville offre trois prestations :

une entrée « enfant » offerte pour une entrée « adulte » achetée à la piscine. Un parasol offert pour deux transats loués à l'établissement de bains, et une entrée à tarif réduit à la *Villa Montebello*. Ca fait partie du carnet « découverte » où il y a des prix réduits par les commerçants qui adhèrent au système qui est assez populaire, ça se vend bien.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.
Délibération adoptée à l'unanimité.

<p>Autorisation de signer une convention avec la librairie Au Brouillon de Culture</p>

Le Maire : C'est une librairie de Caen qui nous aide traditionnellement pour les deux *Salons du Livre « jeunesse et adultes »*. Il faut une assez grande librairie compte tenu du chiffre d'affaires de ces salons et cette librairie fait parfaitement l'affaire. Elle est très professionnelle dans ce domaine.
Délibération adoptée à l'unanimité.

<p>Autorisation d'adhérer au fichier départemental de la demande de logement locatif social</p>
--

Le Maire : C'est un fichier qui regroupe toutes les demandes d'HLM du département, ce qui permet des statistiques plus précises et éventuellement des échanges de propositions entre candidats à la location d'une ville à l'autre.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

<p>Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Année 2013</p>
--

Le Maire : En affaires diverses vous avez un bilan des acquisitions et cessions immobilières. Vous avez la liste précise des acquisitions et cessions de l'année. Je précise que les deux grandes cessions qui apparaissent en 2^{ème} page sur la départementale 74 de Trouville à Saint-Gatien c'est celle de 870.000 € le prix de vente de l'EHPAD, la future maison de retraite pour personnes âgées dépendantes, et celle de 300.000 € c'est le prix de vente d'un terrain à *Marie Joseph*. Les autres opérations sont beaucoup plus petites.

M. Cervoni : M. le Maire, est-ce que je peux ajouter deux points aux affaires diverses ?

Le Maire : Pardon.

M. Cervoni : Je voudrais ajouter deux points aux affaires diverses, c'est possible ?

Le Maire : Je vous en prie.

M. Cervoni : Le premier point c'est qu'on nous a remis là au début de la séance un règlement intérieur qui date de 2001, on se demandait s'il ne serait pas pertinent de mettre en place un nouveau règlement intérieur, notamment sur les problèmes de mise à disposition des documents. Nous avons vécu tous des difficultés, donc on voudrait insérer dans le prochain règlement intérieur la mise à disposition des documents et marquer par écrit qu'on les ait évidemment sur une plateforme électronique de même pour les comptes-rendus. Donc il faudrait pouvoir modifier le règlement intérieur dans ce sens-là.

Le Maire : C'est tout à fait possible, on peut vous faire une nouvelle proposition et la faire adopter dans un prochain Conseil Municipal. On peut diffuser par électronique ce qui ira plus vite ; ce sont des gros paquets de délibérations qui prennent de la place mais ça passe.

M. Cervoni : Il suffit de les mettre dans un endroit où on les télécharge, ce qui évite de les envoyer par mail.

Le Maire : On peut avoir des zones à télécharger, c'est tout à fait possible.

M. Cervoni : J'ai un deuxième point à mettre aux affaires diverses qui me perturbe un petit peu plus, vous le comprendrez. Il est prévu dans des collectivités que, lorsque la commune diffuse sous quelque forme que ce soit un bulletin d'information sur les réalisations et la gestion du Conseil Municipal, un espace réservé à l'expression des Conseillers n'appartenant pas à la Majorité, les dispositions de cet article s'étendent aux nouvelles technologies d'information et de communication et notamment du site internet.

Or, j'observe que sur le site internet de la Ville il n'y a aucun espace pour l'Opposition pour s'exprimer, donc je vous demande de bien vouloir nous mettre à disposition un espace pour que nous puissions mettre en ligne les tribunes qui sont parfois publiées dans *La Mouette* et j'en viens au deuxième point qui est plus embêtant, c'est que vous avez publié le numéro 61 de *La Mouette* dans lequel on parle des réalisations de la Ville puisqu'on parle de la bibliothèque et l'Opposition n'a pas pu s'exprimer.

Donc que la Majorité ne s'exprime pas c'était votre choix mais que l'Opposition n'ait pas eu la possibilité de s'exprimer dans ce numéro-là me semble être en contradiction avec le Code des Collectivités Territoriales. Donc je vous demande là-aussi que dans le prochain numéro de *La Mouette* nous ayons un espace plus grand pour pouvoir nous exprimer, pour compenser ce manque qu'il y a eu dans ce numéro-là.

Le Maire : C'est bien notre intention mais le numéro est sorti juste après les élections municipales, il était préparé avant, donc on n'avait pas le temps de solliciter.

M. Cervoni : Sauf que, M. le Maire, il est prévu que même pendant la période électorale l'Opposition puisse s'exprimer puisqu'il existait une Opposition pendant la période électorale.

Le Maire : Ce n'était pas forcément celle qui allait sortir des urnes.

M. Cervoni : Peu importe, le Code des Collectivités dit bien que l'Opposition peut s'exprimer pendant la période électorale. Donc si le numéro est préparé pendant la période électorale, c'est ainsi mais c'est prévu par les textes donc pourquoi ne pas l'avoir appliqué ? D'autant que vous avez, vous, la possibilité de vous y exprimer, qu'on parle des affaires de la commune ; donc l'Opposition aurait dû pouvoir s'exprimer dans ce numéro-là qu'il sorte avant, pendant ou après.

Le Maire : On n'a pas mis de tribune politique ni de la Majorité ni de l'Opposition.

M. Cervoni : Que la Majorité ne s'exprime pas ça c'est un problème qui est lié à la Majorité. Les Conseillers n'appartenant pas à la Majorité municipale doivent pouvoir s'exprimer. Point c'est tout, c'est aussi simple que ça. Donc je renouvelle ma demande à la fois pour le site internet et pour le prochain numéro de *La Mouette*.

Le Maire : Vous aurez satisfaction sur les deux points.

M. Cervoni : Je vous en remercie.

Informations sur les marchés passés selon une procédure adaptée
--

Le Maire : Vous avez la liste des marchés qui ont été passés selon cette procédure et qui ne sont pas soumis à décision du Conseil Municipal ; vous avez notamment la campagne de stérilisation des œufs des goélands qui est une opération relativement coûteuse et la forme la moins inefficace possible de lutte contre les goélands.

Informations sur des contentieux

Le Maire : Nous indiquons donc qu'on a fait un recours devant le Conseil d'Etat contre le découpage cantonal.

Information sur un autre contentieux : il y a un recours fait par un agent municipal, *M. Alain Deshayes*, contre la lenteur de son avancement, fait avec le soutien du syndicat CGT de la commune.

Il y a un autre recours de *M. Alexis Oudard* qui est un agent municipal, un des représentants du syndicat, dont j'ai oublié le grief qui est confié au même avocat, *Maître Litzler*.

Il y a un autre contentieux déjà connu du Conseil Municipal, c'est celui des *sœurs Leroy* et de leur frère nous demandant une indemnité pour la perte d'un certain nombre de vaches, qui donne lieu à des échanges...

Mme Guillon : Ce sont les *sœurs Leroy* mais là c'est marqué *M. Michel Leroy*.

Le Maire : C'est leur frère, les *sœurs* sont plus connues, le frère est moins bavard mais il existe, il est également présent sur le marché avec elles.

Information sur un autre contentieux : c'est un contentieux qui a été fait contre un arrêté de péril. C'est l'arrêté de péril de *M. Bouvachon* qui logeait un certain nombre d'Africains dans des conditions insalubres ; on l'a mis en demeure d'arrêter de loger qui que ce soit, de faire des travaux – qu'il a d'ailleurs maintenant faits – et il conteste l'arrêté de péril en cause. J'ai peu d'inquiétude sur ce contentieux.

Information sur un contentieux : le permis de construire accordé pour la transformation de l'ancien aquarium, permis accordé à la société de Saint-Arnoult, *Duprat Concept*, a été attaqué avec des motifs pas très solides donc je n'ai pas beaucoup d'inquiétude non plus sur ce contentieux.

Un recours formé contre un refus de permis de construire de 24 logements collectifs, chemin des Bruzettes à Trouville. Là nous attendons d'accorder de nouvelles directives d'urbanisme avant de construire quoi que ce soit dans le *quartier des Bruzettes* et nous avons le droit de surseoir à statuer.

Information sur un recours : une société qui avait fait un recours contre la commune parce qu'elle avait été victime des inondations de 2007 a perdu son recours en responsabilité. Je n'ai pas regardé les motifs mais ce n'est pas la commune qui est responsable des réseaux d'eaux pluviales mais la *Communauté de Communes*. Ca suffit probablement comme motif de rejet.

Information sur un contentieux : on avait mis en demeure le propriétaire d'une maison, il s'agit de la maison qui était au lieu-dit le *Tapis vert* en haut de la route de la Corniche, de détruire sa maison à cause du danger qu'elle présentait ; lui-même ou ses héritiers ont fait un recours demandant une indemnité longtemps après et ils ont perdu leur recours.

Information sur un contentieux de la *Société Eiffage*. La commission d'appel d'offres récemment a donné un marché de travaux routiers à une autre société concurrente d'*Eiffage* qui donnait satisfaction et était moins chère qu'*Eiffage* et *Eiffage* fait un recours.

Information sur le contentieux de la *SCI les Hautes Rives* : la Cour administrative d'appel de Nantes a rejeté une requête. C'est tout simplement l'appel qui avait été fait par la commune du recours relatif à la première implantation de la maison de retraite et qui a été perdu, ce qui signifie que la Cour administrative d'appel considère que la localisation d'un immeuble à côté de l'école *Delamare* est contraire à la loi « littoral » parce qu'il n'y a pas un véritable hameau, c'est le sens de cette décision de la Cour administrative d'appel.

Voilà. Y a-t-il d'autres points divers ? Si ce n'est pas le cas. M. Armanet ?

M. Armanet : Les comptes, les budgets c'est une chose importante pour une collectivité, pour les Trouvillais et je voulais remercier, vous remercier M. le Maire ainsi que Didier Quenouille pour la pédagogie, la patience et la courtoisie déployées. Merci.

Le Maire : Merci beaucoup.

M. Luquet : M. le Maire, s'il vous plaît.

Le Maire : Je vous en prie.

M. Luquet : Est-ce qu'on peut s'exprimer encore ? Je voulais vous demander à l'issue de ce Conseil qui a été vraiment très riche en informations et très difficile pour l'ensemble de vos colistiers, de vos Conseillers Municipaux, je constate une chose c'est que la comptabilité – excusez-moi je fatigue là ce soir – la comptabilité de la Ville n'a pas été auditée par la Cour des Comptes Régionale depuis l'année 2000 et cela concernait les années 93 à 98. Il est anormal que depuis 16 ans il n'y ait pas eu de contrôle.

Le Maire : C'est tout à fait faux ! Il y a eu un contrôle il y a 5-6 ans qui s'est traduit simplement par une lettre de fin de contrôle parce que la Chambre Régionale des Comptes a considéré qu'il n'y avait pas de reproches à nous faire. On peut vous donner la lettre de fin de contrôle.

M. Luquet : Excusez-moi M. le Maire mais nous avons consulté cette Chambre Régionale des Comptes qui est maintenant à Rouen, puisqu'elle s'est déplacée, elle a été restructurée avec celle de Caen, il n'y a pas eu de réponse de leur part concernant ce contrôle. Nous les avons saisis.

Le Maire : Je rappelle qu'il y avait une Chambre Régionale des Comptes en Basse-Normandie et une Chambre Régionale des Chambres en Haute-Normandie...

Changement de face de la cassette n° 4

Le Maire : ... Des juridictions financières, les deux ont fusionné, le tout s'est transféré à Rouen. Ils ont dû mal transférer les archives et les gens ont changé. Mais il y a eu une lettre d'observations provisoires du rapporteur, la commune a répondu à tous les points sur lesquels on était interrogés, donc le contrôle s'est terminé par une simple lettre de fin de contrôle, sans lettre définitive d'observations parce qu'il n'y avait pas lieu de le faire mais on peut vous produire la lettre d'observations. C'est relativement rare comme procédure mais c'est le cas. La lettre date du 17 Avril 2007 me dit Olivier Linot.

M. Luquet : Nous n'en trouvons pas trace alors que sur le site de la Cour des Comptes il y a bien l'audit qui a été fait sur les années 93 à 98, dans le détail, avec même des remarques assez négatives sur votre gestion de l'époque. Mais nous n'avons trouvé aucune trace de ce contrôle.

Le Maire : Parce que ma gestion s'est tellement améliorée qu'ils n'ont rien trouvé à dire.

M. Luquet : Absolument. Nous allons le vérifier puisque nous avons fait cette demande.

Le Maire : On a la lettre.

M. Cervoni : M. le Maire, nous avons été conviés, vous avez observé que nous sommes arrivés à 21 h. 00 parce que nous avons été conviés à une commission plénière, je crois à 20 h. 30, dont nous n'avons pas compris la finalité puisque visiblement l'ordre du jour était le même que le Conseil Municipal; le Conseil Municipal étant public on s'est demandé collectivement à quoi servait cette réunion préalable s'il s'agissait de refaire la même chose qu'en Conseil Municipal, donc je dirais que, d'un commun accord de l'Opposition nous ne sommes venus qu'au Conseil Municipal.

Donc quel est l'objectif de cette commission plénière et a-t-elle un sens si on revoit exactement le même ordre du jour ?

Le Maire : Votre question est assez pertinente parce qu'en réalité ça ne sert pas à grand-chose. Mais ça permet éventuellement aux Conseillers Municipaux de poser les dernières questions avant le Conseil Municipal, ça permet dans des cas rarissimes d'évoquer des affaires confidentielles mais il y a très peu d'affaires communales confidentielles. Mais effectivement ce n'est pas d'une utilité brûlante, si vous préférez qu'on la supprime on peut le faire.

Mme Schemla : Tout à fait.

M. Cervoni : Ne la réunissons que quand il y a. S'il y a vraiment un ordre du jour confidentiel dans ce cas-là c'est un Conseil Municipal à huis clos et puis voilà quoi.

Le Maire : Est-ce que c'est juridiquement obligatoire ?

M. Cervoni : Je ne crois pas puisqu'il y a énormément de communes où il n'y a pas cette commission.

Mme Schemla : En vérité, non seulement elle n'est pas obligatoire mais elle est même presque suspecte. Comme vous le disiez tout à l'heure très justement. Si, si elle peut l'être précisément. Je me suis renseignée auprès d'un certain nombre d'amis qui sont, comme M. Cardon, Maires et depuis très longtemps ou présidents d'agglomérations aujourd'hui et donc la session plénière entache d'une sorte de suspicion – sans doute tout à fait à tort en ce qui concerne Trouville – mais entache d'une sorte de suspicion le Conseil Municipal suivant puisque toutes les délibérations qui sont à l'ordre du jour doivent avoir lieu tout à fait légalement, pardonnez-moi je ne connais pas l'article en question, en public et certainement pas en privé.

En effet, s'il n'y a pas de raison particulière à vos yeux, M. le Maire, qu'il y ait cette session, le Conseil Municipal doit débiter par le Conseil Municipal.

Le Maire : On va vérifier l'aspect légal que je ne connais pas du tout par cœur.

Mme Schemla : Certainement.

Le Maire : Si on constatait que la commission est obligatoire, on peut la faire plus courte, que d'un quart d'heure, parce que du point de vue du bon sens ça ne sert pas à grand-chose puisqu'on redit rapidement, on fait la liste rapide des points de l'ordre du jour. En général les Oppositions savent ce qu'elles vont dire, si elles ont des questions à poser elles les ont déjà posées donc ça ne leur est pas vraiment utile. Il arrive de temps en temps, mais très rarement, qu'il y ait une question confidentielle parce que quasiment rien n'est confidentiel dans la gestion d'une commune. Donc il n'y a pas matière.

Donc si vous préférez qu'on la supprime on pourra commencer le Conseil Municipal plus tôt ce qui est bien à tous égards.

M. Cervoni : Merci M. le Maire.